

Discours Royal à l'occasion du 46<sup>ème</sup> anniversaire de la glorieuse Marche Verte

*Pour le Maroc, son Sahara n'est pas à négocier  
Aujourd'hui comme dans le passé, la marocanité du Sahara  
ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation*

Si nous engageons des négociations, c'est essentiellement pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit régional artificiel



■ *De manière aussi constructive, Nous apprécions de voir croître et s'amplifier le soutien concret dont jouit notre cause juste. A cet égard, la décision souveraine des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara constitue un sujet de fierté pour Nous*

■ *Aux pays qui affichent des positions floues ou ambivalentes, Nous déclarons que le Maroc n'engagera avec eux aucune démarche d'ordre économique ou commercial qui exclurait le Sahara marocain*

■ *Il nous faut saluer Nos Forces Armées Royales qui, le 13 novembre 2020, ont restauré la libre circulation des personnes et des marchandises au point de passage Guerguerat, reliant les deux pays frères, le Maroc et la Mauritanie*

Lire discours Royal en pages 2 et 3

Discours Royal à l'occasion du 46<sup>ème</sup> anniversaire de la glorieuse Marche Verte

*Pour le Maroc, son Sahara n'est pas à négocier. Aujourd'hui comme dans le passé, la marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation*

Si nous engageons des négociations, c'est essentiellement pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit régional artificiel

Actualité



*Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé samedi soir un discours à son peuple fidèle à l'occasion du 46<sup>ème</sup> anniversaire de la glorieuse Marche Verte. Voici le texte intégral du discours Royal :*

"Louange à Dieu, Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons.

**Cher peuple,**

C'est avec une immense fierté que nous commémorons aujourd'hui le quarante-sixième

anniversaire de la Marche Verte.

Cette glorieuse épopée est célébrée dans un contexte marqué par de nombreux acquis et des défis multiples.

En effet, notre cause nationale s'inscrit désormais dans une dynamique positive

imparable.

De fait, la marocanité du Sahara est une vérité aussi pérenne qu'immuable; elle ne souffre, de ce fait, aucune contestation d'abord, parce que la légitimité de notre cause est validée par les annales de l'Histoire, ensuite



*De manière aussi constructive, Nous apprécions de voir croître et s'amplifier le soutien concret dont jouit notre cause juste.*

*A cet égard, la décision souveraine des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara constitue un sujet de fierté pour Nous*

parce que tel est le vœu profond et le souhait ardent de la population sahraouie, enfin parce qu'une reconnaissance internationale d'envergure vient l'entériner.

#### **Cher peuple,**

Avec l'aide et la bénédiction de Dieu, nous avons progressé ces derniers mois, avec calme et sérénité, dans l'action engagée pour défendre notre Sahara.

A ce propos, il nous faut saluer Nos Forces Armées Royales qui, le 13 novembre 2020, ont restauré la libre circulation des personnes et des marchandises au point de passage Guerguerat, reliant les deux pays frères, le Maroc et la Mauritanie.

Cette action pacifique ferme a mis un terme aux provocations et aux agressions dont le Maroc avait déjà signalé à la communauté internationale la gravité pour la sécurité et pour la stabilité de la région.

De manière aussi constructive, Nous apprécions

de voir croître et s'amplifier le soutien concret dont jouit notre cause juste.

A cet égard, la décision souveraine des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara constitue un sujet de fierté pour Nous.

Elle est le corollaire naturel de l'appui constant des administrations américaines antérieures et l'illustration de leur apport constructif au processus de règlement de la question du Sahara.

Cette orientation affermit le caractère irréversible du processus politique en marche : il est voué à mettre en place une solution définitive fondée sur l'Initiative d'autonomie, sous souveraineté marocaine.

Par ailleurs, la décision de plus de vingt-quatre pays d'ouvrir un consulat à Laâyoune ou à Dakhla confirme le large soutien dont bénéficie la position marocaine, surtout au sein de l'environnement arabo-africain de notre pays.

C'est assurément la meilleure réponse juridique et diplomatique à ceux qui prétendent que la reconnaissance de la marocanité du Sahara n'a pas de visibilité franche et concrète sur le terrain.

Aujourd'hui, nous sommes tout à fait fondés à attendre de nos partenaires qu'ils formulent des positions autrement plus audacieuses et plus nettes au sujet de l'intégrité territoriale du Royaume.

De telles positions contribueront à renforcer le processus politique en cours, à appuyer les efforts déployés pour parvenir à une solution définitive réalisable.

#### **Cher peuple,**

Pour le Maroc, son Sahara n'est pas à négocier. Aujourd'hui comme dans le passé, la marocanité du Sahara ne sera jamais à l'ordre du jour d'une quelconque tractation.

En fait, si nous engageons des négociations, c'est essentiellement pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit régional artificiel.

Sur cette base, Nous réaffirmons l'attachement

du Maroc au processus politique conduit par l'ONU.

Nous réitérons également notre engagement en faveur de la recherche d'une solution pacifique, pour le maintien du cessez-le-feu et de la poursuite de la coordination et de la coopération avec la Minurso, dans la stricte limite des attributions qui lui sont assignées.

A cet égard, Nous renouvelons à son Excellence le Secrétaire général des Nations unies, Monsieur António Guterres et à son envoyé personnel, notre soutien total pour les efforts qu'il déploie afin que soit relancé le processus politique dans les plus prompts délais.

A ce propos, Nous insistons sur la nécessité de se conformer aux paramètres définis par les résolutions successives du Conseil de sécurité depuis 2007 et qui ont été consacrés dans les rencontres tenues à Genève, sous l'égide des Nations unies.

#### **Cher peuple,**

Les développements positifs de l'affaire du Sahara confortent également la dynamique de développement soutenue dans nos provinces du Sud.



*Il nous faut saluer Nos Forces Armées Royales qui, le 13 novembre 2020, ont restauré la libre circulation des personnes et des marchandises au point de passage Guerguerat, reliant les deux pays frères, le Maroc et la Mauritanie*

En effet, celles-ci connaissent un essor général, illustré par le développement des infrastructures et la réalisation de projets économiques et sociaux.

Grâce à ces projets, les régions du Sahara sont devenues, désormais, un espace ouvert aux opportunités de développement et une plateforme propice à l'investissement national et étranger.

Dieu soit loué, nous avons dans la région des partenaires internationaux de bonne foi qui, en toute clarté et en toute transparence, investissent aux côtés du secteur privé national et contribuent ainsi au bien-être de la population.

A cet égard, Nous tenons à exprimer Notre considération aux pays et aux groupements qui sont liés au Maroc par des conventions et des partenariats et pour qui nos provinces du Sud constituent une partie intégrante du territoire national.

En revanche, à ceux qui affichent des positions floues ou ambivalentes, Nous déclarons que le Maroc n'engagera avec eux aucune démarche d'ordre économique ou commercial qui exclurait le Sahara marocain.

Par ailleurs, Nous considérons que les conseils élus démocratiquement, librement et de manière responsable dans les provinces et régions du Sahara sont les véritables représentants légitimes de la population locale.

Notre souhait est que ces conseils soient une force motrice pour mettre en œuvre la régionalisation avancée, compte tenu de sa vocation à offrir de réelles perspectives de développement et à favoriser une véritable participation politique.

#### **Cher peuple,**

Clé de voûte de l'unité nationale du Royaume, la question du Sahara est la cause qui rassemble tous les Marocains.

Par conséquent, il appartient à chacun, selon sa position et son statut, de rester mobilisé et vigilant en vue de défendre l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays, de consoli-



*Aux pays qui affichent des positions floues ou ambivalentes, Nous déclarons que le Maroc n'engagera avec eux aucune démarche d'ordre économique ou commercial qui exclurait le Sahara marocain*

der les réalisations accomplies dans nos provinces du Sud, en matière politique et en termes de développement.

C'est le meilleur gage de fidélité au serment éternel de la Marche Verte, à la mémoire immaculée de son artisan, Notre Vénéré Père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu ait Son âme, ainsi qu'aux valeureux martyrs de la patrie.

C'est également l'occasion pour Nous d'adresser aux cinq peuples du Maghreb, Nos vœux les plus sincères d'unité et de stabilité, de progrès et de prospérité.

Pour conclure, Nous rendons un vibrant hommage et exprimons Notre considération aux Forces Armées Royales, à la Gendarmerie Royale, à la Sûreté nationale, aux Forces auxiliaires, à l'Administration territoriale et à la Protection civile, toutes composantes confondues, pour leur mobilisation constante, sous Notre commandement, à défendre l'unité nationale et à préserver la sécurité et la stabilité du pays.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabaraka-touh".



**Mohamed Hamzaoui, ambassadeur, directeur du Bureau de représentation du Royaume du Maroc à Ramallah**

*Sous le leadership de SM le Roi, le Maroc ne cédera aucun empan de son territoire*



Le Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, ne cédera aucun empan de son territoire national et restera

attaché à l'esprit de fraternité, de coopération et de bon voisinage, a affirmé l'ambassadeur, directeur du Bureau de représentation du Royaume du Maroc à Ramallah, Mohamed Hamzaoui.

S'exprimant lors d'une cérémonie organisée par le Bureau de représentation du Maroc à Ramallah à l'occasion du 46e anniversaire de la glorieuse Marche Verte, M. Hamzaoui a souligné que l'épopée de la lutte pour la préservation de l'intégrité territoriale se poursuit toujours avec détermination face aux manœuvres des ennemis et adversaires.

Le Maroc, sous le leadership de Sa Majesté le Roi, "se tient comme un seul homme pour défendre ses droits légitimes, fondés sur un consensus national dont le noble objectif est de préserver l'intégrité territoriale", a-t-il relevé.

Il a évoqué l'importance du projet d'autonomie des provinces du

Sud, sous souveraineté marocaine, comme initiative sérieuse et crédible qui bénéficie du soutien de la communauté internationale en vue de mettre fin au conflit régional artificiel autour du Sahara marocain.

L'ambassadeur a également souligné la solidarité totale et l'unanimité des différentes composantes du peuple marocain envers l'intégrité territoriale du Maroc et leur pleine mobilisation pour défendre leurs constantes nationales et protéger leur patrie.

Par ailleurs, le diplomate marocain a rappelé les significations profondes de l'anniversaire de la Marche Verte depuis son incarnation sur le terrain en 1975 grâce au génie de feu Sa Majesté Hassan II, ajoutant que la glorieuse Marche Verte a atteint ses nobles objectifs nationaux en détruisant les frontières artificielles entre la nation marocaine.

**Atik Essaid, universitaire et politologue**

*Le discours Royal a mis en avant la dynamique palpable que connaît la question du Sahara marocain*



Le discours à la nation prononcé, samedi, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à l'occasion du 46ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte", a souligné la dynamique nette et palpable" que connaît la question du Sahara marocain, a déclaré l'universitaire et politologue Atik Essaid.

Dans une déclaration à la MAP, l'expert a souligné que cette dynamique a été marquée par la reconnaissance croissante de la marocanité du Sahara et l'ouverture par plus de 24 pays de consulats dans les villes de Laâyoune et Dakhla, ce qui confirme, d'une part, le large soutien à la position marocaine, notamment aux niveaux arabe et africain, et d'autre part, l'attachement à la justesse et au bien-fondé de la cause nationale et à sa légitimité auprès de la communauté internationale.

Et d'ajouter que SM le Roi a affirmé dans Son discours que la marocanité du Sahara est une vérité aussi pérenne qu'immuable, dont attestent les annales de l'Histoire et la légitimité juridique, ainsi que la forte volonté de la population sahraouie qui a montré au monde entier son attachement à la défense de la cohésion nationale, "ce qui laisse le Maroc immuable dans ses positions et imperturbable par les provocations stériles et les manœuvres désespérées d'autres partis embourbés dans les illusions".

Le politologue a estimé que la meilleure réponse à ceux qui prétendent que la reconnaissance de la marocanité du Sahara n'a pas de visibilité franche et concrète sur le terrain est la réalité vécue, car le Maroc réalise constamment des acquis nationaux et bénéficie d'un soutien international et de positions constructives des grandes puissances internationales, dont la conclusion de partenariats stratégiques et économiques, qui englobe sans réserve ou exception, les provinces du sud du Royaume en tant que partie intégrante du territoire marocain.

Dans ce contexte, il a relevé que le Maroc a su, grâce à la vision éclairée de Sa Majesté le Roi, créer un dynamisme diplomatique efficace qui s'est traduit sur le terrain par des initiatives politiques solides, notant que cette démarche menée par le Souverain, "a constitué une victoire pour la diplomatie marocaine clairvoyante qui est passée du stade de la consolidation des acquis de la cause nationale, au stade du déploiement d'une nouvelle réalité, qui renforce de manière irréversible le processus politique, vers une solution finale fondée sur l'initiative de l'autonomie, dans le cadre de la souveraineté marocaine comme solution réaliste et durable à ce conflit artificiel.

M. Essaid s'est arrêté sur l'appel lancé par SM le Roi aux différents partenaires pour qu'ils formulent des positions autrement plus audacieuses et plus nettes au sujet de l'intégrité territoriale du Royaume, car elles contribueront à renforcer le processus politique en cours, à appuyer les efforts déployés pour parvenir à une solution définitive réalisable.

Par ailleurs, l'universitaire a rappelé les nombreux projets lancés par Sa Majesté le Roi depuis son accession au trône dans les provinces du sud, notant qu'ils ont montré à la communauté internationale, de manière concrète, que le Sahara marocain a toutes les potentialités nécessaires pour devenir un pôle de développement et un pont entre l'Europe et l'Afrique, une source de rayonnement et un pilier des relations entre le Maroc et l'Afrique.

**M'ammed Belarbi, politologue**

*Le discours Royal confirme la vision stratégique de SM le Roi pour le règlement pacifique du conflit du Sahara*

Le discours Royal prononcé samedi soir à l'occasion du 46ème anniversaire de la glorieuse Marche Verte confirme la détermination et la vision stratégique de SM le Roi Mohammed VI pour le règlement pacifique du conflit artificiel autour du Sahara marocain, dans le plein respect de la souveraineté du Royaume, a affirmé le politologue M'ammed Belarbi.

Dans son discours à la nation, SM le Roi rappelle que malgré les multiples défis de l'actuel contexte géopolitique, l'action engagée pour défendre la première cause du Royaume se fait avec calme et sérénité, a noté l'enseignant-chercheur à l'Université Cadi Ayyad de Marrakech dans une déclaration à la MAP.

Pour l'universitaire, les nombreux acquis de la question de l'intégrité territoriale du Royaume, aussi bien juridiques, diplomatiques, économiques que politiques, s'accumulent pour prouver la vérité pérenne et immuable de la marocanité du Sahara, ajoutant que la dynamique positive en marche confirme le caractère irréversible du processus politique fondé sur l'initiative marocaine d'autonomie.

Soulignant les décisions prises pour parvenir à une solution tangible et réalisable, à l'instar de la reconnais-

sance américaine de la souveraineté pleine et entière du Maroc sur son Sahara, M. Belarbi a tenu à relever que les partenaires stratégiques du Royaume sont appelés à formuler des positions nettes au sujet de son intégrité territoriale, en vue de contribuer au renforcement du processus politique.

Tout en insistant sur le fait qu'aucune tractation n'est acceptable au sujet des provinces du Sud, le discours Royal a affirmé que le Royaume n'engagera aucune démarche d'ordre économique ou commercial avec les partenaires qui affichent des positions ambivalentes autour de ce dossier, a-t-il dit.

En effet, le Souverain a tenu à préciser que si le Maroc engage des négociations, c'est essentiellement pour parvenir à un règlement pacifique de ce conflit régional artificiel qui bloque la marche du développement des peuples maghrébins, a-t-il poursuivi.

Animée par le bon sens et la sagesse, la politique de la main tendue du Royaume ne se laisse pas fléchir par les provocations et les agressions ouvrant sur l'instabilité et l'insécurité de la région, a fait observer le politologue.

En définitive, d'après lui, aux regards des succès remportés par le



Royaume, et alors que les régions sahariennes sont devenues un espace ouvert aux opportunités de développement et une plateforme propice à l'investissement national et étranger, la nouvelle phase de la consolidation de la marocanité du Sahara a besoin de la concrétisation de la régionalisation avancée dans ses multiples dimensions démocratiques et socioéconomiques. Clé de voûte de l'unité nationale du Royaume, la question du Sahara est la cause qui galvanise les Marocains autour d'un pays prospère et uni, a conclu l'universitaire.

# Omar Hilale: La communauté internationale doit empêcher l'Algérie de faire des enfants des camps de Tindouf les potentiels terroristes de demain



L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, Omar Hilale, a souligné, à New York, l'impératif d'empêcher l'Algérie et son "polisario" de faire des enfants des camps de Tindouf les "potentiels ter-

ristes de demain". "Il faut impérativement empêcher l'Algérie et son +polisario+ de faire des enfants d'aujourd'hui les potentiels terroristes de demain, comme ils l'ont fait avec Abou Adnan Al Sahraoui, fondateur et ancien chef de Daech au Sahel", a re-

levé M. Hilale devant la 4ème Commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

Il a également indiqué que les populations séquestrées dans les camps de Tindouf "subissent depuis presque cinq décennies, les pires violations de leurs droits

les plus élémentaires", notant que c'est particulièrement le cas des enfants de ces camps, "qui sont enrôlés de force par les milices armées du +polisario+".

Il s'agit d'une des "plus graves" violations des droits de l'Homme perpétrées sur le territoire algérien, en violation des obligations internationales de ce pays hôte, notamment de la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant et son protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, a-t-il indiqué.

L'ambassadeur a, dans ce sens, lancé un appel à la communauté internationale afin de demander au pays hôte, l'Algérie, de mettre fin à l'envoi des enfants de Tindouf dans les camps d'entraînement militaire du "polisario" et leur permettre de rejoindre les bancs des écoles que l'UNICEF et les ONG internationales financent dans les camps de Tindouf.

Il cite à ce propos la résolution adoptée, vendredi dernier

par le Conseil de sécurité sur la protection de l'éducation en période de conflit, qui condamne fermement l'enrôlement et le recrutement des enfants dans les conflits et appelle les Etats à mettre un terme à ces pratiques et à assurer la protection et l'assistance nécessaires aux enfants, y compris dans les camps de réfugiés.

M. Hilale a, en outre, signalé que l'Algérie continue de "dénier" aux populations des camps de Tindouf leur droit d'être recensées, "les privant ainsi de la protection que leur assure le droit international humanitaire". "Ce déni de l'enregistrement facilite en outre le détournement des aides humanitaires destinées à ces populations pour l'enrichissement personnel des dirigeants du « polisario » et des responsables algériens, comme indiqué dans le dernier rapport du SG d'octobre dernier", a souligné le diplomate devant les membres de la 4ème Commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

## Inauguration et lancement des travaux de plusieurs projets de développement à El Guerguarat et Bir Gandouz

Plusieurs projets de développement ont été inaugurés et d'autres lancés, samedi à El Guerguarat et Bir Gandouz, à l'occasion du 46ème anniversaire de la Marche Verte, en vue de donner un nouvel élan à la forte dynamique socio-économique en cours dans la région.

Ainsi, le gouverneur de la province, Abderrahmane El Jaouhari, accompagné notamment du directeur général de l'Office national de l'électricité et de l'eau potable (ONEE), Abderrahmane El Hafidi et du directeur général de l'Agence pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Sud du Royaume (APDS), Jabrane Raklaoui, a inauguré et donné le coup d'envoi à une série de projets programmés dans la province d'Aousserd.

Dans ce cadre, M. El Jaouhari a donné le coup d'envoi aux travaux d'aménagement des zones de distribution et de commerce au niveau du poste frontalier d'El Guerguarat et à Bir Gandouz.

De 30 Ha chacune, ces deux zones de dernière génération qui mobiliseront un investissement de 160 millions de dirhams (MDH) sont de nature à renforcer l'attractivité économique de la région et à améliorer les infrastructures en vue d'attirer les investissements privés tant nationaux qu'internationaux.

Les zones de distribution et de commerce à Bir Gandouz et El Guerguarat sont destinées à accueillir en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), les petites et moyennes industries (PMI) et la logistique sur tous les maillons de la chaîne de valeur

(transporteurs, entrepositaires, représentants des douanes, transitaires, agents de fret...), ainsi que les différents services (restauration, banque, pharmacie, commerces et guichet d'aide à la création d'entreprise et à l'obtention d'autorisations de construire).

Au poste frontalier d'El Guerguarat, M. El Jaouhari et la délégation l'accompagnant ont lancé les travaux d'électrification de ce poste frontière via son raccordement au réseau électrique du Centre de Bir Gandouz avec la construction d'un réseau de distribution moyen tension et bas tension, le renforcement de la centrale de Bir Gandouz et la réalisation d'une centrale solaire avec système de stockage.

Par ailleurs, ils ont donné le coup d'envoi des travaux du projet d'alimentation en eau potable du poste frontalier d'El Guerguarat (24 MDH), qui consiste en la réalisation et l'équipement d'un nouveau forage, d'une station de dessalement de l'eau de mer pour un débit de 432 m<sup>3</sup>/jour et la construction d'un réservoir surélevé avec une capacité de 200 m<sup>3</sup>. A El Guerguarat, ils ont aussi donné le coup d'envoi des travaux de construction d'une agence d'Al Barid Bank et remis un camion-citerne dans le cadre du premier programme de l'INDH relatif au rattrapage des déficits en infrastructures et services sociaux de base dans les territoires les moins équipés.

A Bir Gandouz, M. El Jaouhari et la délégation l'accompagnant ont donné le coup d'envoi des travaux d'électrification et d'assainissement liquide aux centres de Bir Gandouz et d'Aousserd.

Il s'agit du raccordement du village de pêche Lamhiriz au réseau électrique de Bir Gandouz (40 MDH), financé en totalité par le conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab et la construction d'un poste élévateur 0.4/22kV au niveau de la centrale de Bir Gandouz (17,4 MDH) dont la mise en service est prévue en novembre 2022.

Le centre de Bir Gandouz bénéficiera également d'un autre projet relatif à l'aménagement de l'éclairage public (2,4 MDH), avec la mise en place de 115 candélabres lumineux LED et plus de 5 km de réseau d'éclairage public.

Au niveau de ce même centre, les responsables se sont enquis de l'état d'avancement du projet d'assainissement du centre de Bir Gandouz (60 MDH), portant sur la réalisation d'un réseau d'assainissement d'un linéaire de 15,5 km, de deux stations de pompage et d'une station d'épuration de type lagunage naturel, avec une capacité de 487 m<sup>3</sup>/j.

Au centre d'Aousserd, un projet d'envergure qui consiste en l'hybridation de la centrale Diesel existante par une centrale solaire avec un système de stockage sera lancé (51,25 MDH). Prévu d'être mis en service en décembre 2022, il a pour objectif d'assurer une alimentation en énergie électrique en continu 24h/24h au lieu de 12h/24h du Centre d'Aousserd.

Par la suite, M. El Jaouhari et la délégation l'accompagnant ont inauguré la route liant Bir Gandouz à Lamhiriz, sur un linéaire de 16,3 km, portant sur le renforcement et l'élargissement de la route à 6 mètres, avec

une enveloppe budgétaire d'environ 40 MDH.

De même, ils ont procédé à l'inauguration de la conservation des gravures rupestres et des sites archéologiques au centre de Bir Gandouz. Erigée sur une superficie de 365 m<sup>2</sup>, cette structure s'inscrit dans le cadre de la mise en application des dispositions de la composante culturelle du nouveau modèle de développement des provinces du Sud.

Par la suite, ils ont donné le coup d'envoi pour la construction d'une crèche à Bir Gandouz pour le compte de la Ligue marocaine pour la protection de l'enfance.

Fruit d'un partenariat entre le Comité provincial de développement humain (CPDH) d'Aousserd et le Comité régional de développement humain (CRDH) de Dakhla-Oued Eddahab, cet établissement à vocation sociale, éducative, psychologique et médicale, est destiné à accueillir et à héberger des enfants âgés de 2 à 5 ans (80 lits), le but étant de développer leurs capacités et de prendre soins d'enfants dans un environnement sain.

A cette occasion, il a été également procédé à l'inauguration d'une salle pluridisciplinaire à Bir Gandouz dans le cadre du 2ème programme de l'INDH qui concerne l'accompagnement des personnes en situation de précarité (460.000 DH) et d'un parking automobile et d'équipement (environ 4 MDH), ainsi qu'à l'aménagement, entretien et équipement du centre d'accueil "Al-fokma" à Lamhiriz dans le cadre du 2ème programme de l'INDH pour un montant de plus de 373.000 DH.



# Rocambolesque !

*Le scénario inédit d'une vingtaine de Marocains qui se font la malle à Majorque*



Il s'agit d'un scénario digne des grandes séries de Netflix. Un groupe de jeunes Marocains a réussi à s'introduire dans l'espace Schengen d'une manière peu commune, voire singulière. En effet, plus de 24 d'entre eux se sont enfuis d'un avion ayant atterri d'urgence à l'aéroport de Palma de Majorque en Espagne.

## Un acte unique dans son genre

Ce fait divers insolite s'est produit vendredi à 19h00 lorsque l'avion reliant Casablanca à Istanbul a dû se poser en raison du malaise supposé d'un passager, rapportent certains médias. Selon le site Euronews relatant la police espagnole, le passager à l'origine de l'incident "semblait avoir sombré dans un coma diabétique et a été transporté dans une ambulance à l'hôpital avec un compagnon". Mais à son arrivée dans cet établissement, il a été déclaré en parfaite santé. L'homme a été arrêté pour "aide à l'immigration illégale et infraction à la loi sur l'immigration", a ajouté la police, relevant que la personne qui l'accompagnait avait pris la fuite dès son arrivée à l'hôpital.

La même source a indiqué que les éléments de la police ont interpellé 12 personnes et sont à la recherche de 12 autres qui se sont sauvées.

## Coup monté ou pas ?

D'après le quotidien «El País», les enquêteurs travaillent sur l'hypothèse d'un coup monté par des candidats à l'immigration, en vue d'entrer illégalement en Espagne. A noter que suite à cet incident, 13 avions à destination de Palma ont été déroutés vers d'autres aéroports, et 16 vols au départ ont subi d'importants retards, selon les autorités aéroportuaires.

Selon Aina Calvo, la représentante du gouvernement espagnol dans les îles Baléares, «pour le moment, nous ne pouvons pas dire avec certitude pourquoi ces personnes ont décidé de se précipiter sur la piste» d'atterrissage, a-t-elle noté puisque l'avion est resté sur le tarmac «pendant un certain temps» avant que les passagers ne décident de s'enfuir de l'appareil.

Les personnes qui ont déguerpé seront poursuivies pour non-respect des règles de sécurité aériennes et entrée illégale sur le territoire espagnol et expulsées vers leur pays d'origine, a déclaré la responsable. Aucune entre elles n'a déposé une demande d'asile politique, a-t-elle affirmé.

Selon une source marocaine qui a sollicité l'anonymat, les faits de ce samedi ne doivent rien au hasard puisque le scénario de l'atterrissage forcé a été conçu en juillet dernier. «Sur Facebook, il y avait

un post datant de juillet dernier expliquant en détail le déroulement de l'opération. Ce plan a été imaginé par un membre d'un groupe Facebook appelé Brooklyn connu pour ses sorties extravagantes sur les réseaux sociaux», nous a-t-elle précisé. Et de se demander «S'agit-il vraiment d'une tentative irrégulière de franchissement de l'espace Schengen ou bel et bien de l'un de leurs canulars ? Personne ne le sait».

## L'art de résistance

De son côté, Omar Naji, militant des droits de l'Homme et spécialiste des questions migratoires, estime que ce fait divers est unique dans son genre de par une véritable organisation et planification. Pour lui, cet incident prouve une seule chose : que la fermeture et le contrôle des frontières ne servent pas à grand-chose et que les jeunes sont prêts à tout pour quitter leurs pays vers l'Europe, peu importe le moyen et le résultat. Selon lui, l'acte de migrer a toujours été pensé et organisé. «Prenez le cas des migrants irréguliers subsahariens cherchant à franchir les barrières séparant le Maroc de ses présides occupés. Ces tentatives sont souvent durement réfléchies et orchestrées. Les préparations concernent le point de départ, la date, les moyens pour y parvenir, les personnes participantes et

autres et rien n'est laissé au hasard », nous a-t-il expliqué

Daniel Veron, doctorant en sociologie, Université Paris-Ouest Nanterre, laboratoire IDHE, soutient, pour sa part, dans son article : «Cartographie de la frontière et topographie clandestine», que les migrants sans-papiers «échafaudent des tactiques de contournement de la frontière et de ses avatars que sont les centres de rétention, les procédures de demande d'asile, etc». Selon lui, ces candidats à l'immigration «tentent de mettre à profit le moindre interstice, la moindre brèche face aux murs que représentent les déploiements législatifs et symboliques de la frontière. Leurs parcours s'inscrivent de ce fait dans une topographie clandestine qu'ils contribuent à dessiner».

Daniel Veron évoque un monde de résistances, d'ajustements, de ruses, de dérobades, autrement dit «un univers tactique» face à ce qu'il appelle «l'institution frontière» à la géographie complexe et mouvante, qui semble aujourd'hui, selon lui, «connaître dans les pays occidentaux une diffusion et une crispation sans précédent». Et du coup, l'enjeu de cette relation consiste à : bricoler des lieux pour habiter le monde, construire des espaces d'autonomie et affiner les «arts de la résistance».

Hassan Bentaleb



## Suspension de la cheffe de la diplomatie libyenne à la veille d'une conférence internationale sur son pays

A six jours d'une importante conférence internationale consacrée à son pays, la cheffe de la diplomatie libyenne a été suspendue de ses fonctions samedi, après l'ouverture d'une enquête sur des décisions de politique extérieure qu'elle aurait prises sans consulter la présidence.

Le Conseil présidentiel (CP) a suspendu de ses fonctions Najla Al-Mangoush, lui interdisant de sortir du territoire pendant la durée de l'enquête, selon une porte-parole du CP.

Le Conseil présidentiel, qui comprend trois membres représentant les trois régions de Libye, a ouvert une enquête "pour des violations administratives", a déclaré Najla Weheba à la chaîne Libya Panorama.

Le CP a été mis en place en février par un processus politique parrainé par l'ONU en même temps qu'un gouvernement intérimaire, dirigé par Abdelhamid Dheibah.

Selon le média en ligne El-Marsad, proche du général Haftar, homme fort de l'Est libyen, la cheffe de la diplomatie aurait pris des décisions de politique extérieure sans avoir consulté le CP.

Selon un décret signé par le Conseil présidentiel repris par les médias, "une commission d'enquête a été mise en place présidée par Abdallah Alafi, vice-président du CP". Elle doit remettre son rapport d'ici 14 jours au plus tard.

Aucune précision n'a été donnée sur les faits exacts qui sont reprochés à Mme Mangoush. Mais selon des mé-

dias locaux, cette décision ferait suite à ses déclarations faites à la BBC il y a quelques jours, dans lesquelles elle a affirmé que Tripoli serait "prête à coopérer avec les Etats-Unis" pour l'extradition d'un suspect dans l'affaire de l'attentat de Lockerbie.

Un avion de la compagnie américaine PanAm avait explosé en décembre 1988, tuant 259 passagers et membres d'équipage, dont 190 Américains, et 11 personnes en s'écrasant sur le village écossais de Lockerbie.

Mme Mangoush faisait allusion à Abou Agila Mohamad Massoud, recherché par Washington, qui aurait été l'un des principaux fabricants de bombes pour le compte de l'ex-dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, selon la BBC.

Emadeddine Badi, expert à la Global Initiative basée à Genève, explique que cette décision survient au moment où "les tensions sont manifestes entre les acteurs politiques, notamment au sein du Conseil présidentiel et du Gouvernement d'unité nationale (GNU), des tensions catalysées par l'échec électoral du 24 décembre". "La position des Etats-Unis est clé. Par conséquent, les événements actuels consistent également à s'attirer secrètement les faveurs de l'administration Biden", notamment dans des dossiers comme l'extradition de personnes recherchées, a-t-il ajouté à l'AFP.

Les mesures prises à l'encontre de Mme Mangoush, qui est originaire de Benghazi, place forte du général Haftar et l'a défendu par le passé, interviennent en outre à quelques jours de



la tenue à Paris d'une conférence internationale sur la Libye.

Prévue le 12 novembre, elle doit préparer l'élection présidentielle du 24 décembre, qui devrait être suivie un mois plus tard d'élections législatives. Ces scrutins sont censés mettre fin à une décennie de chaos dans le pays après la chute en 2011 du régime de Mouammar Kadhafi.

La France a estimé ces derniers jours que la tenue des élections présidentielle et législatives était "essentielle à la stabilité et à la réconciliation poli-

tique en Libye".

Le dépôt des candidatures pour la présidentielle devait s'ouvrir dimanche.

Le général Khalifa Haftar est largement pressenti pour être candidat à ce scrutin même s'il est très critiqué dans l'Ouest de la Libye après son offensive dévastatrice et ratée sur la capitale en 2019.

Après des années de conflits armés et de divisions régionales entre l'Est et l'Ouest, un nouveau gouvernement intérimaire a été désigné en début d'année, sous l'égide de l'ONU,

pour mener la transition d'ici les élections.

Pour la communauté internationale, la priorité est la tenue de ces scrutins décisifs mais ceux-ci restent entourés d'incertitudes, du fait des fortes dissensions internes, notamment entre l'Est et l'Ouest.

La vice-présidente des Etats-Unis Kamala Harris doit passer cinq jours à Paris cette semaine prochaine pour approfondir la réconciliation franco-américaine mais aussi participer à la conférence sur la Libye.

## Le Premier ministre irakien indemne après une "tentative d'assassinat" au drone

Le Premier ministre irakien Moustafa al-Kazimi est sorti indemne d'une "tentative d'assassinat ratée" dans la nuit de samedi à dimanche au moyen d'un drone piégé qui a visé sa résidence à Bagdad, une nouvelle escalade dans la crise que traverse l'Irak.

Les Etats-Unis ont aussitôt condamné un "acte apparent de terrorisme" et le président irakien Barham Saleh a évoqué une "tentative de renversement de l'ordre constitutionnel". Cette attaque, qui n'a pas été revendiquée dans l'immédiat, est la première à viser la résidence de M. Kazimi, au pouvoir depuis mai 2020. Elle survient au moment où les partis mènent des tractations en vue de former des coalitions parlementaires sur la base des résultats préliminaires des législatives du 10 octobre.

L'Alliance de la conquête, vitrine politique du Hachd al-Chababi, une influente coalition d'anciens paramilitaires pro-Iran, a vu son nombre de

sièges fondre à l'issue du vote et dénonce une "fraude" électorale. Certains partisans du Hachd accusent M. Kazimi d'être "complice" de cette "escroquerie".

Sur Twitter, Moustafa al-Kazimi a appelé au "calme et à la retenue de la part de tous pour le bien de l'Irak". "Ma résidence a été la cible d'une agression lâche. Dieu soit loué, je vais bien, ainsi que ceux qui travaillent avec moi", a-t-il ensuite déclaré dans une courte vidéo où on le voit assis à un bureau.

Selon son bureau, cette "tentative d'assassinat ratée" a été perpétrée au moyen d'"un drone piégé". Une source sécuritaire a indiqué à l'AFP que deux gardes du corps du Premier ministre avaient été blessés.

La Zone verte dans laquelle se trouve sa résidence est un périmètre ultra-protégé situé au cœur de la capitale irakienne et qui abrite l'ambassade américaine et des bâtiments gouvernementaux.

Sur des photos distribuées par les services de M. Kazimi, on pouvait voir des gravats sur le sol et des escaliers extérieurs endommagés. "Nous sommes soulagés d'apprendre que le Premier ministre est indemne. Cet acte apparent de terrorisme, que nous condamnons fortement, visait le cœur de l'Etat irakien", a affirmé à Washington la porte-parole du département d'Etat Ned Price. "Nous (...) avons offert notre assistance dans leur enquête sur cette attaque", a-t-il ajouté. La mission des Nations unies en Irak a aussi condamné l'attaque dans les "termes les plus forts".

L'influent leader chiite Moqtada Sadr, dont le courant arrive en tête des élections, a évoqué une attaque "contre l'Irak et le peuple irakien". Les forces de sécurité ont été déployées en nombre dans la Zone verte et à ses abords, selon un journaliste de l'AFP.

Les offensives contre la Zone verte sont récurrentes et elles ont sou-

vent visé par le passé l'ambassade américaine. Les attaques au drone piégé se sont multipliées ces derniers mois, notamment contre les intérêts américains, à Bagdad et à Erbil, au Kurdistan d'Irak. L'attaque de dimanche survient au moment où l'Irak est secoué par de fortes tensions politiques liées aux élections législatives du 10 octobre.

Pour protester contre les résultats du scrutin, des partisans du Hachd al-Chababi observent des sit-in à deux entrées différentes de la Zone verte. Et des heurts ont mis aux prises vendredi plusieurs centaines d'entre eux avec les forces de sécurité près de la Zone verte. Selon une source sécuritaire, un manifestant est mort, tandis qu'une source au sein du Hachd al-Chababi a évoqué "deux morts".

Vendredi, Qais al-Khazali, le chef d'Assaib Ahl al-Haq, l'un des principaux groupes pro-Iran du Hachd al-Chababi, avait mis en garde contre "toute tentative d'acteurs liés aux ser-

vices de renseignement de bombardier la Zone verte et d'accuser ensuite les factions de la résistance", nom que se donnent les pro-Iran, farouchement anti-américains.

Une partie des Irakiens accusent le Hachd, qui a combattu le groupe jihadiste Etat islamique et qui est désormais intégré à l'Etat irakien, d'être le relais de l'Iran dans leur pays. Ils lui attribuent la responsabilité des assassinats et des enlèvements de militants anti-pouvoir qui se sont soulevés en octobre 2019.

Malgré sa déroute électorale, cette coalition devrait rester une force politique importante au Parlement, grâce au jeu des alliances et la coopération des élus indépendants.

Selon les résultats préliminaires, le courant sadriste a remporté la première place aux législatives, avec plus de 70 sièges sur les 329 que compte le Parlement. Les résultats définitifs devraient être publiés d'ici quelques semaines.





### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORIZONTALEMENT.**

- I. Augmente les épreuves.
- II. Ne vaut pas grand chose. - Suisse.
- III. Fut ut. - Il est toujours joyeux. - Poids lourds.
- IV. Le coin des secrets. - Font l'objet de trafics.
- V. Va deux fois à la queue. - Débarrassée du chef.
- VI. Du côté de la Meuse. - On attend sa réaction.
- VII. Marier. - Toujours plus chers.
- VIII. Se joue au clair de lune. - Et encore.
- IX. Piégé. - Enlaidissent les planches. - Règle.
- X. Ferment les boîtes.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Belles espagnoles.
- 2. Offre de l'ombre. - Entre en liaison.
- 3. La France. - Condiment oriental.
- 4. Cherche à établir le contact. - Statue en prière.
- 5. Pas encore étrennées. - Mon copain.
- 6. Très fatiguées.
- 7. Vieille nourrice. - Prestigieuse école. - Vieilles habitudes.
- 8. Gère les lois au Luxembourg. - Pierre précieuse.
- 9. Pu en Belgique. - Comme neuf après le coup de bistouri.
- 10. Ils rénovent les batteries.
- 11. Recueille tous les avis. - Va à l'essai.
- 12. Qu'on avait dû laisser échapper.

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	C	R	E	P	I	T	A	T	I	O	N	S
II	H	U	M	B	L	E		R	O	B	O	T
III	E	S	A		I	N	V	E	S	T	I	R
IV	V	E	R	G	E	T	E	S		U	R	E
V	R		G	E	N	E	U	S	E	S		S
VI	O	D	E	O	N		L	E	S	E	E	S
VII	T	R		L	E	V	E	E	S		V	A
VIII	I	O	N	I	S	E	R		O	P	E	N
IX	N	I	E	E		L	I	V	R	A	N	T
X	E	T	E	R	N	U	E	M	E	N	T	S

### Grilles de sudoku

**Facile**

				5				2
1	7			3		4		
2	3				6	7	8	
			9	1			4	3
	9		3	6	4			5
3	4			5	2			
	1	7	4				3	8
		3		8			9	7
6			5					

**Moyen**

8	2			3				5
	5				9			
	7	9	5	8		3		
		8		4		7		
	1		6		8		3	
		5		2			1	
		4		5	7	8	9	
			4					7
	9			6			4	3

**Difficile**

2		8	5					
				6				
		5		3	7	1		6
	3	2		8				
5								1
				7		2	9	
4	9	1	5		8			
				4				
					6	3		7

**Expert**

2	4				7			9
			3	2		6		
				1				2
			8				9	
	8	9					3	5
		7			3			
1				9				
		5		8	6			
	7	1					6	4

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

**Facile**

4	1	7	8	3	5	6	9	2
3	5	2	9	6	1	4	7	8
6	9	8	4	7	2	1	3	5
7	6	1	5	9	8	3	2	4
9	2	5	1	4	3	7	8	6
8	4	3	7	2	6	9	5	1
1	3	9	2	5	4	8	6	7
2	8	6	3	1	7	5	4	9
5	7	4	6	8	9	2	1	3

**Moyen**

1	3	9	4	8	2	7	6	5
4	8	6	5	1	7	2	3	9
5	2	7	3	9	6	1	8	4
9	5	8	7	6	1	4	2	3
6	1	3	2	5	4	8	9	7
2	7	4	8	3	9	5	1	6
3	9	5	1	7	8	6	4	2
8	6	2	9	4	5	3	7	1
7	4	1	6	2	3	9	5	8

**Difficile**

9	8	5	3	4	7	1	2	6
2	1	3	5	6	9	8	4	7
7	4	6	2	1	8	3	9	5
4	3	9	1	7	2	6	5	8
8	6	1	9	3	5	2	7	4
5	7	2	6	8	4	9	1	3
6	9	8	7	5	1	4	3	2
3	2	7	4	9	6	5	8	1
1	5	4	8	2	3	7	6	9

**Expert**

7	5	3	8	6	1	9	4	2
4	6	8	9	3	2	1	7	5
2	9	1	7	5	4	6	8	3
6	3	7	5	9	8	2	1	4
1	2	9	3	4	6	8	5	7
5	8	4	2	1	7	3	6	9
3	7	2	6	8	5	4	9	1
9	4	6	1	7	3	5	2	8
8	1	5	4	2	9	7	3	6

# Economie

Le succès de la campagne de vaccination profite à l'économie nationale

Le succès de la campagne de vaccination anti-coronavirus, illustré par un taux de vaccination élevé, profitera à l'économie nationale sur l'ensemble de l'année 2021, a estimé, Beata Javorcik, économiste en chef à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

"Cette année, l'économie marocaine est tirée par le secteur agricole, qui a bénéficié des fortes précipitations, le renforcement des exportations du phosphate et de l'automobile, ainsi que le taux de vaccination élevé", a dit Mme Javorcik dans un entretien accordé la MAP à l'occasion de la publication du rapport de la BERD sur les perspectives économiques régionales.

Dans ce sens, cette économiste, qui a rappelé que la BERD a revu à la hausse sa prévision de croissance au Maroc à 5% en 2021, a fait valoir que le succès de la campagne de vaccination devrait contribuer à la relance du tourisme durant les prochaines saisons, rapporte la MAP.

S'agissant de l'année 2022, la Banque prévoit une croissance de 3,2%, alors qu'elle tablait sur un taux de 3,5% dans sa prévision de juin dernier, a indiqué Mme Javorcik, insistant sur l'importance de poursuivre les efforts pour réduire le taux de chômage et encourager l'emploi des jeunes, accélérer la digitalisation et promouvoir le secteur privé.

Ainsi, elle a relevé que la digitalisation permettrait, potentiellement, de créer des opportunités pour exporter les services et les compétences grâce au travail à distance, précisant que cela requiert un accès sûr à une connexion internet rapide et un bon climat des affaires qui encourage et facilite l'entrepreneuriat.

Aussi, Mme Javorcik a estimé que la transition bas-carbone dans l'Union européenne représente un marché clé pour le Maroc.

"Nous nous attendons à un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Cela signifie que les pays qui peuvent fournir un accès à des sources d'énergie propres seront perçus comme de meilleurs emplacements pour l'industrie. Ainsi, l'énergie propre serait un gage de compétitivité", a-t-elle expliqué.

Par ailleurs, Mme Javorcik a noté que le rapport de la BERD fait également état d'une révision à la hausse des prévisions de croissance pour la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (région SEMED) à 4,2% en 2021 et à la baisse à 4,4% en 2022.

Pour le prochain exercice, la Banque prévoit un retour de croissance du PIB/habitant aux niveaux pré-pandémie pour les pays qui n'ont pas une croissance démographique rapide.

## Douze engagements pour contribuer aux ODD



Bank Al-Maghrib (BAM) a défini sa politique de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), à travers cinq axes déclinés en douze engagements qui traduisent formellement sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD).

"La responsabilité sociétale de Bank Al-Maghrib est intrinsèquement liée à ses missions fondamentales tournées vers l'intérêt général", souligne BAM dans une présentation autour de sa politique RSE. Et d'ajouter que le maintien de la stabilité des prix, la préservation de la solidité et de la résilience du système financier, le renforcement de la sécurité des moyens de paiement et la promotion de l'inclusion financière constituent, en effet, la meilleure contribution de la Banque centrale à la prospérité du pays.

Au niveau du premier axe "Légal & Ethique", la Banque centrale s'engage à mettre en œuvre et promouvoir une gouvernance éthique et transparente traduisant sa raison d'être et permettant une gestion agile et responsable au quotidien.

Il s'agit, dans ce sens, de mettre en œuvre une gouvernance éthique et transparente permettant d'intégrer les principes de la responsabilité sociétale dans ses activités au quotidien, assurer la conformité et gérer les risques tout en favorisant la transformation agile de la Banque et promouvoir une gouvernance éthique et transparente au niveau du secteur financier, permettant d'intégrer les principes de la responsabilité sociétale.

Le deuxième prévoit le développement d'un système financier inclusif, innovant et durable et de maximiser l'impact économique et social de nos missions.

Ainsi, BAM s'engage à favoriser l'inclusion financière et encourager le développement de l'écosystème des fintechs, développer et soutenir la recherche et l'éducation économique et financière des publics et accomplir ses missions de façon à optimiser l'impact économique et social, aux niveaux local et national.

Le troisième axe de cette politique est "Social", portant sur le développement des compétences, la diversité et l'inclusion et visant à assurer la protection et le bien-être au

travail des collaborateurs de la Banque.

Les engagements de BAM sur le plan social, consistent à développer le capital humain, assurer la diversité et l'égalité des chances, garantir des conditions de travail saines et sécurisées et à assurer la protection et le bien-être de ses collaborateurs.

L'axe environnemental porte sur la prise en compte du changement climatique dans ses missions et la réduction de son empreinte environnementale. BAM s'engage à prendre en compte le changement climatique dans ses missions pour renforcer la maîtrise des risques, promouvoir la finance verte et réduire l'empreinte environnementale de ses activités.

En ce qui concerne l'axe sociétal, BAM prévoit de contribuer, dans le cadre de partenariats, au développement des territoires, au soutien de la culture et aux actions de solidarité. Ainsi, elle s'engage à accompagner les initiatives territoriales et nationales visant la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus et l'amélioration de l'accès aux services essentiels, préserver et promouvoir le patrimoine numismatique et soutenir les activités artistiques et culturelles.

"La concrétisation de nos engagements RSE repose sur un programme ambitieux, accompagné de moyens adaptés et sur une gouvernance, permettant un déploiement approprié et un pilotage efficace de notre politique", fait observer BAM.

Face à la multiplication, ces dernières années, des enjeux économiques, environnementaux et sociaux, la Banque s'est résolument

impliquée, aux côtés des acteurs de son écosystème, dans des chantiers de grande envergure qui témoignent de son fort engagement sociétal, notamment la stratégie nationale d'inclusion financière, le programme intégré d'appui et de financement des entreprises, le développement de la finance participative, la solution nationale de paiement mobile et la feuille de route pour l'alignement du secteur financier national sur le développement durable. Sur le plan interne, la Banque a également mis en œuvre plusieurs actions pour renforcer sa gouvernance, rehausser son engagement social vis-à-vis de ses collaborateurs et réduire son impact environnemental.

Capitalisant sur les avancées réalisées, "nous avons donné en 2019 un nouvel élan à notre engagement sociétal. La RSE a été placée au cœur des deux axes stratégiques de notre plan 2019-2023, d'une part, en orientant les missions de la Banque au bénéfice de l'emploi et d'une croissance durable et inclusive et d'autre part, en favorisant la créativité et la culture de l'innovation pour accompagner la transformation de notre institution", rappelle BAM. Une entité RSE a été également mise en place en vue de mieux structurer et pérenniser la démarche RSE de BAM, autour d'une politique RSE pertinente et crédible vis-à-vis de nos parties prenantes, d'une feuille de route déclinée dans l'ensemble de l'organisation, des dispositifs de pilotage et d'évaluation efficaces ainsi que des modes de communication et de reporting adéquats.



*La responsabilité sociétale de Bank Al-Maghrib intrinsèquement liée à l'intérêt général*



## Le DG des finances publiques de France en visite au Maroc

Le Directeur général des finances publiques de France, Jérôme Fournel, effectue une visite au Maroc, les 8 et 9 novembre 2021, dans le cadre de l'installation d'un nouvel attaché fiscal, compétent pour l'ensemble du Maghreb, ont annoncé, vendredi, la Trésorerie générale du Royaume (TGR) et la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Cette visite vise aussi à entretenir les relations "profondes" et "anciennes" en matière de coopération entre le Maroc et la France, font savoir la TGR et la DGFIP dans un communiqué conjoint, ajoutant que M. Fournel rencontrera le trésorier général du Royaume, Noureddine Bensouda, pour une réunion d'échange.

Cette rencontre témoigne de la qualité de la coopération stratégique entre la TGR et la DGFIP qui s'est renforcée ces deux dernières années par un jumelage institutionnel.

Lors de cette réunion, MM. Bensouda et Fournel discuteront de la coopération entre les deux institutions et des perspectives d'avenir pour la consolidation et le renforcement de ce partenariat d'exception.

L'entretien sera suivi par un moment d'échange et de partage dans les locaux de la TGR, auquel sont conviés les représentants de la délégation de l'Union européenne (UE) au Maroc et plusieurs partenaires du ministère de l'Economie et des Finances et d'autres institutions, conclut le communiqué.

# Les réformes fiscales, une première étape dans la mise en œuvre de la loi-cadre 69-19

Les réformes fiscales, proposées dans le cadre du projet de loi de Finances (PLF) au titre de l'exercice 2022, représentent une première étape dans la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre 69-19 portant réforme fiscale, estiment les analystes de CDG Capital Insight.

Ces dispositions visent, d'un côté, l'incitation à l'investissement productif, la réduction des inégalités et le développement du territoire, et de l'autre, la simplification du cadre fiscal pour les citoyens, la suppression des dualités des taux d'imposition, la convergence vers des taux unifiés, la baisse de la pression fiscale sur les secteurs productifs parallèlement à l'élargissement de l'assiette fiscale fortement concentrée pour l'impôt sur les sociétés (IS) et l'impôt sur le revenu (IR), rappellent-ils dans une note d'analyse publiée sous le titre "Projet de loi de finances (PLF) 2022: Une loi de reprise économique et de réformes sociales".

Dans le cadre de ce nouveau projet de loi, poursuivent les analystes, les réformes fiscales proposées s'inscrivent en continuité par les actions entreprises dans le cadre des dernières lois de Finances, visant principalement à protéger l'industrie locale à travers la baisse des droits de douane sur les matières premières et demi-produits utilisés dans la production, contre une hausse pour les produits importés à faible valeur ajoutée, rapporte la MAP.

Il s'agit également d'améliorer les recettes de l'Etat compte tenu des cir-

constances particulières de la crise, à travers le maintien de la taxe de solidarité pour les entreprises dont le bénéfice est supérieur ou égal à 1 million de dirhams, d'encourager le développement durable en augmentant la taxe sur la consommation intérieure (TIC) et à l'importation sur les produits énergivores et nocifs pour la santé et d'encourager le cadre fiscal pour les établissements et entreprises publiques en vue de faciliter la restructuration du secteur public et l'amélioration de la gouvernance, ajoutent-ils.

Et de noter que l'élaboration du PLF-2022 a été effectuée sur la base des chiffres révisés de la loi de Finances arrêtée pour l'année 2021. En effet, les recettes fiscales encaissées, plus importantes que ce qui a été prévu par la loi, ont favorisé une atténuation plus importante du déficit public.

Compte tenu de la particularité des deux derniers exercices avec une année 2020 "choc" et un exercice 2021 "imprévisible", les analystes de CDG Capital Insight ont procédé à l'analyse des chiffres du PLF-2022 sur la base des 3 dernières années en vue d'appréhender les situations d'avant et après la crise Covid-19.

En dépit de la poursuite de la hausse tendancielle des dépenses ordinaires ainsi que l'accroissement prévu des investissements au titre du budget général, le solde ordinaire passe de -10 milliards de dirhams (MMDH) estimés pour l'année budgétaire en cours à un excédent de 1,4 MMDH prévu pour 2022.

Ce redressement de l'équilibre or-



dinaire s'explique par une reprise importante des recettes fiscales, notamment les deux composantes directe et indirecte, relèvent les analystes, précisant que la hausse de 21% des impôts directs à 97 MMDH est due à la montée en puissance des recettes de l'IS (+35%) et de l'IR (+8,2%).

Pour ce qui est des impôts indirects, la hausse devrait être moins importante avec une augmentation prévue de 9,8% en glissement annuel, couvrant un accroissement de 10,7% pour la TVA, principalement celle à l'importation de 19,1%, et de 7,7% pour la TIC.

Parallèlement, les dépenses ordinaires devraient poursuivre leur hausse, accentuée par la crise Covid-19, notamment les charges de fonctionnement avec une augmentation prévue de 5,8% couvrant un accroissement de 5,5% de la masse salariale et de 5,1% pour les dépenses au titre des biens et services et les charges de la compensation prévues en accroissement de 3 MMDH.

S'agissant des investissements, l'enveloppe a été révisée à la hausse de 10 MMDH, reflétant la volonté des pouvoirs publics de maintenir une politique budgétaire contracyclique en

cette période de crise.

Les analystes de CDG Capital Insight tiennent aussi à préciser que ce nouveau projet propose d'annuler le report des lignes d'investissement engagées, et ce contrairement à la loi de Finances organiques qui autorise un report limité à un tiers du montant global de l'engagement.

Par conséquent, le déficit public au titre de l'année 2022 devrait rester quasi-stable en nominal autour de 73 MMDH, enregistrant une légère régression en pourcentage du PIB à 5,9% contre 6,2% estimé pour l'année 2021.

# La crise du Covid-19 n'a pas affecté significativement la dynamique des prix au Maroc

La crise de Covid-19 n'a pas affecté de manière significative la dynamique des prix au Maroc, reflétée par une légère hausse de l'inflation globale et une inflation sous-jacente stable, selon le dernier policy brief du Policy Center for the New South (PCNS).

L'inflation globale est passée de 0,9% en moyenne sur la période 2017 - avril 2020 à 1,4% en avril 2021, en raison essentielle-

ment de l'accélération de la hausse des prix dans le secteur des transports à 9,5%, reflétant l'augmentation des cours mondiaux du pétrole, expliquent les deux auteurs du document Abdelaziz Ait Ali et Uri Dadush, respectivement Economiste senior résident et Senior Fellow au PCNS.

La hausse des prix des denrées alimentaires a été faible jusqu'en avril, puis s'est accélérée

pour enregistrer une augmentation de 2,2% en glissement annuel, la plus élevée depuis la moitié de 2018, ajoutent les experts dans le document intitulé "La hausse de l'inflation est-elle un risque mondial?". Et de noter que l'inflation sous-jacente n'a pas évolué par rapport à la période d'avant-crise, oscillant autour de 0,9%, rapporte la MAP.

Pour le cas du Maroc, "on pourrait dire qu'une augmenta-

tion modérée du taux d'inflation est souhaitable, offrant une plus grande marge de manœuvre à la politique monétaire", estiment-ils.

Depuis 2009, l'inflation au Maroc a varié de près de 1%, bien en dessous du seuil de 2% enregistré de 2000 à 2009 avant la crise financière mondiale, rappellent les spécialistes, relevant que la décélération des prix a été associée à une baisse du taux de

croissance à long terme de plus de 1 point de pourcentage.

Les deux analystes estiment qu'une inflation faible, imprévue et persistante, peut faire monter les taux d'intérêt réels, réduisant ainsi la volonté d'investir. "Dans l'ensemble, une augmentation de 1% de l'inflation globale ou même de l'inflation sous-jacente n'aura pas d'implications négatives significatives au Maroc", conclut le document.



Journées cinématographiques de Carthage

# Le film "Haut et fort" de Nabil Ayouch primé



Le long métrage marocain "Haut et fort" du réalisateur Nabil Ayouch a remporté le Prix de la meilleure musique lors de la compétition officielle des 32èmes Journées cinématographiques de Carthage (JCC), initiées du 30 octobre au 6 novembre.

Participant à la Compétition officielle "Longs métrages de fiction", ce film, qui a fait sa sortie en salles obscures le 3 novembre, est une occasion de faire une immersion dans l'univers d'une jeunesse portée par le hip-hop et l'espoir.

Produit en 2021 par All'n Productions (Maroc), Les Films du nouveau monde (France), en coproduction avec Unité et Ad Vitam (France), "Haut et fort" (102 minutes) a représenté cette année le Maroc à la compétition officielle de la 74ème édition du Festival de Cannes. Il a reçu le Prix

du cinéma positif du festival.

Dans le cadre de ce festival, le projet du long métrage "Hayech Mayech" du réalisateur marocain Hicham Lasri a été primé par la plateforme Carthage Pro des JCC. Ce long-métrage, qui figurait parmi les lauréats arabes et africains de l'atelier "Takmil" s'inscrivant dans le cadre de la plateforme Carthage, s'est vu attribuer le Prix de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), dotée d'une récompense de 10.000 euros.

Le Tanit d'Or, la plus haute distinction des journées cinématographiques de Carthage, a été attribué au film égyptien "Feathers" d'Omar Zohairy, lauréat de trois autres prix. L'Égypte est ainsi primée par le Grand Prix du festival, décerné à la meilleure œuvre dans la catégorie longs métrages de fiction.

"Feathers" a également remporté le

Tanit d'Or de la compétition première œuvre, prix Tahar Cherif. Dans la section artistique, le lauréat du Tanit d'Or a raflé deux autres prix dont celui du meilleur scénario, attribué à Ahmed Ameer et Omar Zohairy et celui de la meilleure interprétation féminine, décerné à Demyana Nassar.

Le Maroc était représenté à cette manifestation par six films, dont "Jeans" de Mohamed Bouhari (compétition officielle "Courts métrages de fiction") et "Qu'importe si les bêtes meurent" de Sofia Alaoui (sélection officielle hors compétition), ainsi que par "L'école de l'espoir" de Mohamed El Aboudi et "Dernier round" de Mohamed Fekrane et qui ont été projetés dans le cadre de la catégorie Longs métrages hors compétition.

"Jean Genet, notre père des fleurs" de Dalila Ennadre figurait dans la programmation des films francophones récents et

représentatifs de la variété culturelle de l'espace francophone dans le cadre de la section "JCC et Francophonie", créée à l'occasion de la tenue du 18ème Sommet de la Francophonie.

Quarante-cinq pays, dont 28 africains et 17 arabes ont pris part à cette manifestation cinématographique, qui a affiché son retour avec toutes ses sections et sa sélection compétitive après une éclipse l'année dernière à la suite de la propagation de la pandémie de la Covid 19.

Le grand jury de cette édition, présidé par le producteur italien Enzo Porcelli, était composé du cinéaste marocain Daoud Aoulad Syad, de l'acteur angolais Hoji Fortuna et de la réalisatrice haïtienne Gessica Génés, ainsi que du journaliste et écrivain tunisien, Sofien Ben Farhat, du critique égyptien Tarek Shenawy et du réalisateur iranien Ahmad Bahrami.

27ème édition du Festival Med Film

## Le Maroc invité d'honneur



Le coup d'envoi de la 27ème édition du Festival Med Film a été donné, vendredi soir à Rome, avec le Maroc comme invité d'honneur. Intervenant à la cérémonie d'ouverture, le directeur artistique du festival, Giulio Casadei, a affirmé

que le Med Film, premier événement en Italie dédié à la promotion du cinéma méditerranéen, revient en force avec un programme riche et varié, qui met un coup de projecteur sur les meilleurs longs et courts métrages de la région.

Il s'agit de dix jours de projections, de débats, de masterclass et de rencontres avec de jeunes auteurs et des maîtres du septième art pour célébrer la créativité méditerranéenne dans un contexte marqué par le retour des salles de cinéma avec une capacité de 100%, s'est réjoui M. Casadei.

Pour cette édition spéciale, le festival, en collaboration avec l'ambassade du Maroc à Rome, a choisi le Royaume, pays voisin et ami, comme invité d'honneur, à côté de la Slovaquie, a-t-il relevé, précisant que, dans ce cadre, les organisateurs ont prévu la projection du film "Death for Sale" de Faouzi Bensaïdi et le documentaire "Before the Dying of the Light" d'Ali Essaf.

En marge de la cérémonie d'ouverture du Festival Med Film, un vibrant hommage a été rendu au

réalisateur marocain Faouzi Bensaïdi en lui attribuant le prix de la carrière "Premio alla carriera". Selon M. Casadei, cette distinction vient récompenser le génie artistique du metteur en scène marocain capable d'aller du drame à la comédie noire et de transcender les barrières culturelles afin d'exprimer et partager des expériences humaines universelles dans le cadre d'un cinéma "vivant et courageux".

A cette occasion, l'ambassadeur du Royaume en Italie, Youssef Balla, a reçu le prix "Premio alla carriera" au nom de Faouzi Bensaïdi, qui n'a pas pu se déplacer à Rome pour des raisons professionnelles. Evoquant le choix du Maroc comme invité d'honneur du Festival italien Med Film, M. Balla s'est félicité de cette attention particulière au Royaume, témoignant des liens historiques entre les deux

pays, qui eurent de concert pour la promotion du cinéma méditerranéen.

Le cinéma national, qui connaît l'émergence de plusieurs jeunes talents, ne cesse d'évoluer, a ajouté le diplomate, notant que les films marocains sont souvent sélectionnés pour participer à de prestigieux festivals internationaux, notamment ceux de Cannes et de Berlin.

Le film marocain "Casablanca beats" du réalisateur Nabil Ayouch sera en lice pour la compétition officielle du Festival Med Film. Ce long métrage, choisi pour représenter le Maroc dans la présélection des Oscars 2022, a remporté le prix du cinéma positif au Festival de Cannes 2021. De leur côté, les films "Jmar" de Samy Sidali et "Le Départ" de Saïd Hamich Benlarbi seront en compétition pour le prix international du court métrage.

# La Maison de la poésie lance la 5<sup>ème</sup> saison de ses ateliers d'écriture

La Maison de la poésie de Marrakech a procédé, vendredi, au lancement de la 5<sup>ème</sup> saison de ses ateliers dédiés à l'écriture poétique.

Ainsi, dans le cadre de cette série d'ateliers qui se poursuivront jusqu'à fin mai prochain, le premier a été consacré aux thèmes des "figures de style dans le langage poétique" en partant de l'expérience créative et des recueils du poète palestiniens Mahmoud Darwich.

A noter que ces ateliers qui se proposent de garantir l'apprentissage des techniques de l'écriture poétique, ciblent aussi bien les jeunes passionnés par cet art que les poètes en herbe.

Eu égard aux résultats encourageants des ateliers précédents, cet événement qui s'insère dans le cadre du programme culturel et artistique annuel de la Maison de la poésie, vise en premier lieu à initier les enfants et les jeunes aux techniques littéraires et élémentaires de l'écriture poétique en langue arabe.

Depuis sa création en septembre 2017, la Maison de la poésie de Marrakech organise des ateliers d'écriture poétique, au profit des enfants dans le cadre de l'émission "Un poète, invité des enfants" et au profit des jeunes et du public concerné.

Ces programmes visent à relier cette structure culturelle à son tissu social et sensibiliser à l'importance de l'écriture poétique pour les

jeunes et enfants, que ce soit dans le milieu scolaire et ou au niveau de la scène associative et culturelle dans la cité ocre.

Pour rappel, ces ateliers d'écriture poétique sont encadrés par le critique littéraire et poète, Abdellatif Skhiri.

Créée en septembre 2017, en vertu d'un partenariat entre le ministère de la Culture et de la Communication et le Département de la culture et de la communication au gouvernement de Sharjah aux Emirats arabes unis (EAAU), la Maison de la poésie de Marrakech se donne pour mission la promotion des créations poétiques, la valorisation et la documentation de la poésie marocaine.

## Bouillon de culture

### Art numérique

L'édition 2021 du "Novembre numérique : le mois des cultures numériques" se tiendra cette année dans 70 pays et environ 100 villes des cinq continents, à la faveur du réseau culturel français à l'étranger, ont annoncé l'ambassade de France à Rabat et l'Institut français du Maroc.

Cet événement vise à favoriser l'accès aux nouvelles technologies et à promouvoir la "diversité impressionnante" des créations numériques françaises, ont indiqué l'ambassade et l'Institut dans un communiqué conjoint parvenu vendredi à la MAP.

A l'ère d'une crise sanitaire réinventant la relation de l'humanité avec le numérique de manière individuelle et collective et au cours de laquelle les manifestations virtuelles pullulent, "Novembre numérique" se veut désormais une occasion pour créer et proposer de nouvelles formes de créativité, d'édition et d'apprentissage, explique la même source.

Au cours de ce mois, le réseau de l'Institut français du Maroc propose dans plusieurs villes du Royaume, une palette d'ateliers et d'expositions, entre autres activités, gravitant autour des nouvelles technologies, a précisé le communiqué, ajoutant que grâce à la technologie 3D, de nombreux sites archéologiques marocains numérisés seront présentés.

### Rabat, capitale culturelle

La ville de Rabat a été désignée capitale culturelle du monde islamique pour l'année 2022, a annoncé, vendredi, le directeur général de l'Organisation du monde islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), Salem Ben Mohamed El Malek.

Cette annonce a été faite lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, au siège du ministère à Rabat.

A cette occasion, M. El Malek a indiqué que le choix de Rabat "nous place devant un grand défi, celui d'œuvrer à ce que cette ville soit la ville des lumières et du savoir, comme devrait l'être toute autre capitale culturelle dans le monde islamique".

"C'est la moindre des choses à offrir à cette ville qui abrite le siège de l'ISESCO", a-t-il ajouté, tout en exprimant ses remerciements et sa gratitude à SM le Roi Mohammed VI pour son soutien constant à l'ISESCO.

Il a ensuite souligné qu'une réunion consultative aura lieu le 22 novembre en vue de discuter des différents programmes que l'Organisation élabore conjointement avec le ministère. Pour sa part, M. Bensaid a estimé que la désignation de la ville de Rabat comme capitale culturelle du monde islamique pour l'année 2022 contribuera à la relance culturelle post-Covid au niveaux local et national.



## Journée du Maroc à Al Qods

# Expositions des différents aspects de la présence marocaine dans la ville sainte

La ville d'Al Qods occupée a abrité, samedi, plusieurs expositions incarnant les différents aspects de la présence marocaine dans la ville sainte, mettant en valeur la richesse du patrimoine marocain et retraçant les moments marquants de la victorieuse Marche Verte.

Cette manifestation, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la «Journée du Royaume du Maroc à Al Qods», organisée par l'Association du Centre culturel marocain - Bayt Al Maghrib à Al Qods, coïncide avec les célébrations par le peuple marocain du 46<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte.

La cérémonie d'ouverture de ces expositions s'est notamment déroulée en présence du directeur des affaires générales de l'Agence Bayt Mal Al Qods Acharif, Mohamed Salem Cherkaoui, de personnalités religieuses, islamiques et chrétiennes, d'universitaires, d'hommes d'affaires, de chefs d'institutions économiques et sociales, de représentants d'ONG, d'athlètes et de professionnels des médias, en plus de représentants d'organisations internationales et du

corps diplomatique accrédité à Al Qods.

L'événement a été marqué par une exposition de 46 scènes de la visite historique de feu SM le Roi Mohammed V à Al Qods en 1960, accompagné de feu Hussein ben Talal, Roi du Royaume hachémite de Jordanie, où le Souverain avait inspecté les installations de la mosquée Al Aqsa et du Dôme du Rocher, avant de visiter certains quartiers d'Al Qods.

L'artisanat marocain a été également présenté avec 46 types de produits, répartis sur la poterie, le cuivre, les ustensiles de cuisine et d'accueil, des vêtements et ornements traditionnels, des instruments de musique et les tapis traditionnels.

En outre, l'exposition a présenté des œuvres d'art avec pour thème la Marche Verte organisée par feu SM le Roi Hassan II. Lors de cette exposition, qui a été tapissée avec les drapeaux du Royaume du Maroc et des portraits des Souverains alaouites, des explications ont été données aux participants et au grand public sur les coutumes et traditions ancrées dans l'histoire du Royaume.

Khalil Abu Arafah, chargé de gestion de l'Association du Centre Culturel marocain - Bayt Al Maghrib à Al Qods, a déclaré à la MAP que "les habitants de la ville d'Al Qods se réjouissent de participer avec leurs frères du Royaume du Maroc à la célébration de l'anniversaire de la victorieuse Marche Verte, à travers cette exposition riche et variée.

Il a ajouté que cette exposition constitue une occasion de connaître de plus près la civilisation marocaine séculaire, notamment en ce qui a trait à la musique, au chant, à l'artisanat et à la gastronomie, soulignant que "cette civilisation enracinée dans l'histoire n'est pas étrangère aux Maqdisis, car les Marocains du quartier «Al Magharib» et d'ailleurs font partie intégrante de la ville d'Al Qods depuis plus de mille ans.

Pour sa part, le coordonnateur des programmes et projets de l'Agence Bayt Mal Al Qods, Ismail Al Ramli, a affirmé dans une déclaration similaire, que la Journée du Royaume du Maroc à Al Qods est un événement sans précédent qui jette la lumière sur le patrimoine et l'artisanat marocains.



Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province Chtouka Ait Baha  
Secrétariat Général  
Division de l'Action Sociale  
N°.....

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم اشتوكة آيت باها  
الكتابة العامة  
قسم العمل الإجتماعي  
..... عدد

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
إقليم اشتوكة آيت باها  
الكتابة العامة  
قسم العمل الإجتماعي  
..... عدد

## Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des associations œuvrant dans le Soutien Scolaire Province Chtouka Ait Baha

### Contexte :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> phase de l'INDH, la Province Chtouka Ait Baha lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'opérationnalisation de l'axe Appui scolaire et lutte contre le décrochage s'inscrivant dans le cadre du programme « Impulsion du capital humain des générations montantes ». Ce programme vise à assurer un développement humain harmonieux et accompagner les générations montantes pour lutter contre l'abandon scolaire et partant favoriser leur inclusion socio-économique.

Dans ce sens, l'INDH envisage de mener des actions de soutien scolaire, qui seront déployées par le tissu associatif chevronné en vue d'améliorer sensiblement le niveau de scolarisation des élèves bénéficiaires relevant des établissements scolaires du cycle primaire dans la Province Chtouka Ait Baha.

### Objectifs :

- Contribuer à la lutte contre le décrochage scolaire dans la perspective d'améliorer les indicateurs de scolarisation ;
- Impliquer les acteurs Etatiques et les partenaires associatifs opérant dans le domaine de l'éducation et de l'amélioration de la qualité des apprentissages pour minimiser les répercussions négatives du phénomène du décrochage scolaire sur le développement du capital humain de notre pays.

### Critères de sélection :

Cet appel à manifestation d'intérêt est destiné aux associations répondant aux critères de sélection suivants :

#### Critères généraux :

- Etre une association de droit marocain, indépendante de toute affiliation politique ou religieuse ;
- Euvrer dans le domaine de l'éducation depuis au moins 3 ans;

#### Critères administratifs et financiers :

- Disposer d'un statut juridique conforme à la réglementation en vigueur ;
- Disposer d'une comptabilité conforme à la réglementation en vigueur ;
- Etre conforme aux règles fiscales en vigueur.

#### Critères Spécifiques :

- Disposer de ressources humaines qualifiées pour la mise en œuvre du projet ;
- Avoir la capacité de gérer un projet visant au moins 500 élèves bénéficiaires ;
- Présenter une étude de faisabilité du projet comportant la description, les actions détaillées, le budget, l'impact attendu et les indicateurs de suivi.

### Composition du dossier de soumission au présent Appel à Manifestation d'Intérêt :

#### Dossier juridique (Documents légalisés/Copies conformes) :

- Récépissé définitif de dépôt du dossier de l'association
- Statuts
- 2 derniers PV du conseil d'administration et assemblée générale
- Liste à jour des membres de bureau dirigeants
- Liste à jour des administrateurs

#### Dossier fiscal :

- Attestation d'ICE
- 2 dernières liasses fiscales
- Attestation de régularité fiscale

#### Dossier complémentaire :

- Liste des bailleurs de fonds
- 2 derniers rapports d'activités ou de gestion
- Attestation du commissaire aux comptes (si comptes audités)
- Attestation de référence ou labels (si disponibles)

#### Dossier spécifique au projet :

Proposition détaillée de programme incluant

- Les réalisations antérieures de l'association en matière d'éducation (et plus spécifiquement de soutien scolaire, si applicable)
- Description du programme proposé : quelles actions ? Quelle capacité ? Quelle cible visée ?
- Détail des ressources qui seront mises en œuvre pour sa réalisation (humaines, techniques et financières)
- Impact attendu et indicateurs de mesure de cet impact

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner des associations basées dans la Province de Chtouka Ait Baha et œuvrant dans le domaine de l'éducation.

Les associations intéressées, pourront répondre à cet AMI pour pouvoir déployer leurs actions, à travers un contrat programme à durée limitée, au niveau de la Province Chtouka Ait Baha.

Le processus de l'opération de soutien scolaire sera réalisé conformément aux termes et dispositions de la note de cadrage élaborée en l'objet et qui pourrait être consultée et retirée auprès de la DAS de la Province Chtouka Ait Baha.

Pour plus d'informations, les associations peuvent prendre contact avec les services de la Division de l'Action Sociale de la Province Chtouka Ait Baha.

Les associations intéressées, doivent déposer leurs dossiers de candidature au plus tard le : 29 Novembre 2021 à 14h au bureau d'ordre de la Province Chtouka Ait Baha.

N°9662/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Direction Régionale de l'Agriculture de Casablanca - Settat  
Direction Provinciale de l'Agriculture de Benslimane



المملكة المغربية  
وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه  
والغابات  
المديرية الجهوية للفلاحة لجهة الدار البيضاء سطات  
المديرية الإقليمية للفلاحة ببسليمان

## AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°: 03/2021 du 24/11/2021 A 10 Heures (SEANCE PUBLIQUE)

Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Benslimane, porte à la connaissance du public que l'objet de l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°: 03/2021 du 24/11/2021 à 10 heures (séance publique), publié dans les journaux à diffusion nationale suivant : Libération n° : 9454 du 01/11/2021 et **رسالة الأمة** n° : 11965 du 01/11/2021, est modifié comme suit :

Les modifications apportées à l'avis sus mentionné sont comme suit :

- Le secteur de l'activité demandé pour le présent appel d'offre, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants : **Secteur : A – Classe : 4 – Qualifications exigées : A4 ;** et ce au lieu et place de : Secteur : A – Classe : 5 - Qualifications exigées : A4 ;
- Le prix d'acquisition des documents techniques est fixé à : **Soixante dirhams (60 dirhams).**

Le reste de l'avis d'appel d'offres est sans changement.

**NB : la date de l'ouverture des plis prévue pour le 24/11/2021 à 10 heures demeure toujours maintenue.**

N°9661/PA

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION



FACTEUR DE L'ECONOMIE DE GESTION  
SETTAT

## AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT Session 30/11/2021 (Ce concours est ouvert aux Fonctionnaires de l'Etat titulaires d'un Doctorat)

la Faculté d'Economie et de Gestion de Settat organise un concours pour le Recrutement d'un(01) Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (Session 30-11-2021), dans la Spécialité indiquée au tableau ci-dessous :

Etablissements	Spécialités	N.P	Adresses
Faculté d'Economie et de Gestion Settat	Gestion	01	Complexe universitaire Km 3 route de Casablanca B.P 784 Settat

- Ce concours est ouvert aux Fonctionnaires de l'Etat titulaires d'un Doctorat ou Doctorat d'Etat ou tout Diplôme reconnu équivalent dans les spécialités demandées.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant <https://e-concours.uh1.ac.ma>, avant le 26.11.2021.

#### Les Concours comportent les Epreuves suivantes :

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats qu'examine un jury désigné.
- Un exposé-entretien des candidats sélectionnés avec les membres du jury.

#### Le Dossier de candidature est constitué de :

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du service des Ressources Humaines de l'établissement avant de passer l'examen orale.

- Une demande adressée au Doyen de la Faculté;
- Cinq (05) curriculum vitae
- Attestation de travail récente ;
- Une autorisation de participation aux concours pour les fonctionnaires ;
- Deux (02) exemplaires des Diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- Deux copies (02) de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les candidats qui ont obtenu un doctorat étranger ;
- Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ;
- Un exemplaire de la thèse de doctorat
- Un exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, ouvrages, études, monographies, etc...);

**N.B : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le 26.11.2021**

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé-entretien sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma),
- Le site web : <https://e-concours.uh1.ac.ma>

La liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront publiées sur le portail et sur les sites susmentionnés.

N°137/PC



ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES

**AVIS DE REPORT ET DE RECTIFICATION  
 APPEL D'OFFRES OUVERT N° 40/2021**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n°40/2021 du 17/11/2021 à 11h ayant pour objet : ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE LA MISE A NIVEAU DU SERVICE D'URGENCE ET CONSTRUCTION D'UN SERVICE DE REANIMATION AU NIVEAU DU CHP MOKHTAR SOUSSI DE BIOUGRA -PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA , publié au même journal ,a connu des rectifications a lire ce qui suit :

\*- la date d'ouverture des plis a été reporté au 23/11/2021 à 11h.  
 \*- La Copie certifié conforme du certificat d'agrément est exigé à savoir : **D14, D15, D16 ,D17 et D21.**  
 Au lieu de ce qui a été publié précédemment, le reste est sans changement.

N°9663/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES

**AVIS DE REPORT ET DE RECTIFICATION  
 APPEL D'OFFRES OUVERT N° 41/2021**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n°41/2021 du 17/11/2021 à 12h ayant pour objet : CONTROLE ET OPTIMISATION DES ETUDES TECHNIQUE ET CONTROLE DES TRAVAUX DE LA MISE A NIVEAU DU SERVICE D'URGENCE ET CONSTRUCTION D'UN SERVICE DE REANIMATION AU NIVEAU DU CHP MOKHTAR SOUSSI DE BIOUGRA -PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA , publié au même journal ,a connu des rectifications a lire ce qui suit :

\*- la date d'ouverture des plis a été reporté au 23/11/2021 à 12h.  
 \*- La Copie certifié conforme du certificat d'agrément n'est pas exigée.  
 Au lieu de ce qui a été publié précédemment, le reste est sans changement.

N°9664/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES

**AVIS RECTIFICATIF  
 APPEL D'OFFRES OUVERT N° 43/2021**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n°43/2021 du 22/11/2021 à 11h ayant pour objet : ETUDES TECHNIQUES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN INTERNAT POUR LYCEE QUALIFIANT AL MARINIYINE CT IMI MKOREN -PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA- publié au même journal ,a connu des rectifications a lire ce qui suit :

\*- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **60.000,00 dhs (soixante mille dirhams).**  
 \*- La Copie certifié conforme du certificat d'agrément est exigé à savoir : **D14, D15, D16 et D21**  
 Au lieu de ce qui a été publié précédemment, le reste est sans changement.

N°9665/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES

**AVIS RECTIFICATIF  
 APPEL D'OFFRES OUVERT N° 44/2021**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n°44/2021 du 22/11/2021 à 11h30mn ayant pour objet : contrôle techniques des travaux de construction d'un internat pour lycée qualifiant AL MARINIYINE CT IMI MKOREN -PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA-publié au même journal, a connu des rectifications à lire ce qui suit :

La Copie certifié conforme du certificat d'agrément n'est pas exigée.  
 Au lieu de ce qui a été publié précédemment, le reste est sans changement.

N°9666/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
 SERVICE DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF  
 APPEL D'OFFRES OUVERT N° 45/2021**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n°45/2021 du 22/11/2021 à 12h ayant pour objet : contrôle de qualité des travaux de construction d'un internat pour lycée qualifiant AL MARINIYINE CT IMI MKOREN -PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA- publié au même journal ,a connu des rectifications a lire ce qui suit :

\*- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **60.000,00 dhs (soixante mille dirhams).**  
 \*-Les certificats de qualification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualification	Classe
Contrôle de Qualité	C.Q.1	4

Au lieu de ce qui a été publié précédemment, le reste est sans changement.

N°9667/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
 PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIVISION DES AFFAIRES TECHNIQUES  
 SERVICE DES MARCHES

**AVIS RECTIFICATIF  
 APPEL D'OFFRES OUVERT N° 46/2021**

Il est porté à la connaissance du public et des concurrents que l'appel d'offres ouvert n°46/2021 du 22/11/2021 à 12h30mn ayant pour objet : Le contrôle de qualité des Travaux de mise à niveau du Service des Urgences et de création d'un Service de Réanimation au niveau du CHP Mokhtar Soussi C.Biougra - PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA, publié au même journal, a connu des rectifications à lire ce qui suit :

\*- Les certificats de qualification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualification	Classe
1 : Etude géotechnique 2 : Contrôle de Qualité 3 : Expertise	EG.1 ; CQ.1 ET EL.1	3

Au lieu de ce qui a été publié précédemment, le reste est sans changement.

N°9668/PA

المملكة المغربية  
 رئيس الحكومة  
 الوزارة الوطنية للتقنين والمواصفات

المعهد الوطني للتقنين والمواصفات

**INPT**  
 المعهد الوطني للتقنين والمواصفات  
 Institut National des Normes et des Specifications

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°16/2021/INPT**

Le Mardi 30 Novembre 2021 à 14h00, il sera procédé dans les bureaux de l'INPT, avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irane Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prépayant pour objet :

**Fourniture et livraison de matériel de laboratoire pour le compte de l'INPT,**  
 sis à Rabat- avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irane.

**Marché alloté :**

- Lot n°I : Fourniture et livraison de matériel électronique.
- Lot n°II : Fourniture et livraison des cartes électroniques.
- Lot n°III : Fourniture et livraison d'appareil de sonde d'empreinte digitale.
- Lot n°IV : Fourniture et livraison de générateur de signal vidéo.
- Lot n°V : Fourniture et livraison d'Oscilloscope numérique.
- Lot n°VI : Fourniture et livraison d'analyseurs de spectre.
- Lot n°VII : Fourniture et livraison d'éléments optiques.
- Lot n°VIII : Fourniture et livraison d'éléments de vision.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement auprès du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et à partir du site web suivant : ([www.inpt.ac.ma](http://www.inpt.ac.ma)).

Il n'est pas prévu de cautionnement provisoire.

L'estimation des coûts des prestations établie par l'INPT est fixée pour chaque à la somme de :

- ✓ Lot n°I : deux cent cinquante-neuf mille deux cents dirhams TTC. (259 200,00 DH/TTC).
- ✓ Lot n°II : quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-dix-sept dirhams 60 cts TTC (83 397,60 DH/TTC).
- ✓ Lot n°III : quarante-cinq mille trois cent soixante dirhams TTC (45 360,00 DH/TTC).
- ✓ Lot n°IV : douze mille neuf cent soixante dirhams TTC (12 960,00 DH/TTC).
- ✓ Lot n°V : cent six mille neuf cent vingt dirhams TTC (106 920,00 DH/TTC).
- ✓ Lot n°VI : trois cent vingt-quatre mille dirhams TTC (324 000,00 DH/TTC).
- ✓ Lot n°VII : cent soixante-deux mille dirhams TTC (162 000,00 DH/TTC).
- ✓ Lot n°VIII : quarante-trois mille deux cents dirhams TTC (43 200,00 DH/TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux articles 27,29 et 31 de la décision n°20/2014/DG portant règlement des marchés de l'ANRT.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leur plis dans le bureau du Service des Achats – INPT, Rabat – Avenue Allal Al Fassi – Madinat Al Irane, au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation, notamment :

- ✓ Note technique établie par le concurrent, dûment signée et cachetée, précisant le **parcours**, l'origine et les références techniques du matériel proposé pour chaque lot conforme au **procédure** joint en annexe C du règlement de la consultation.

La documentation technique relative au matériel objet du présent appel d'offres doit être déposée auprès du Service des Achats de l'INPT au plus tard le 29/11/2021 à 16h30et ce, contre la délivrance d'un accusé de réception.

N°138/PC



الشركة الوطنية للإذاعة والتلفزيون  
 +2120504 4420411 تليفون A: 48800000  
 Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

**AVIS DE LA PUBLICATION**

La SNRT recevra jusqu'au **17/11/2021 à 16 heures**, les offres concernant la consultation publique ayant pour objet la passation d'une convention de droit commun relative à la sélection d'un courtier pour le placement et la gestion des polices d'assurance de la SNRT.

Les polices actuellement en vigueur se présentent comme suit:

- 1. Les assurances du personnel :**
  - Polices Décès, Invalidité et Maladie (DIM).
  - Police Accidents du travail et maladies professionnelles;
  - Assistance médicale et technique du personnel.
- 2. Les assurances dommage :**
  - Assurance Multirisque au Maroc ;
  - Assurance Parc Automobile ;
  - Assurances des régies montées sur véhicules roulants (Bris de machines)
  - Responsabilité civile.

Le courtier sélectionné sera en charge d'accompagner la SNRT dans la gestion des polices actuelles et dans la souscription et la gestion de tout nouveau produit/ police assurance.

Le dossier de la consultation peut être retiré soit:

- Gratuitement au Secrétariat de la Direction des Achats sise au 2<sup>ème</sup> étage immeuble administratif SNRT-1 Rue el Brihi-Rabat-
- Par téléchargement gratuit sur le lien : [www.AO.SNRT.ma](http://www.AO.SNRT.ma)

Les dossiers des concurrents doivent être constitués conformément aux dispositions du règlement de consultation.

Les plis doivent être déposés au Secrétariat de la Direction des Achats sise à l'adresse susmentionnée Avant la date limite de réception des dossiers précisée ci-dessus.

N°9669/PA



Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale  
 du Préscolaire & des Sports

AREF de Casablanca - Settat  
 Direction Provinciale El Fida Mers Sultan  
 Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS au "rabais ou à majoration" N° 17/1/21**

Il sera procédé le **30 novembre 2021 à 10 heures**, dans les Locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan (sise à 24 Rue de Rome Casablanca) à l'Ouverture, des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabais ou à majoration" relatifs aux **Travaux de réhabilitation du mur de clôture des Lycées Collégiaux ZINEB ENNAFAZAWIYA et AL JAHID** relevant de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan, en lot unique.

L'Estimation du Maître d'ouvrage : **298 512,00 Dirhams TTC** (deux cent quatre-vingt dix huit mille cinq cent douze Dirhams).

Le Montant de la Caution Provisoire : **5000,00 dirhams (cinq mille dirhams)**

Les concurrents doivent produire l'originale ou la copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du transport tel que décrit au tableau suivant :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada 1 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation.

N°9670/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale,  
 de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement  
 Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Département de l'Enseignement Supérieur  
 et de la Recherche Scientifique

جامعة الحسن الثاني بن مراكش  
 كلية العلوم بن مراكش  
**FSBM**  
 FACULTÉ DES SCIENCES BEN M'SICK  
 UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية والتعليم  
 وتكوين الكوادر العلمية  
 قسم التعليم العالي والبحث العلمي

**Avis de Concours de Recrutement d'un  
 Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant**

La Faculté des Sciences Ben M'Sick Casablanca, sous couvert de l'Université Hassan II de Casablanca, organise un concours de recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (**01 poste**) Session du **30/11/2021** dans la spécialité suivante:

Spécialité	Nombre de poste
Electronique	01

Sont autorisés à participer à ce concours, les fonctionnaires titulaires d'un doctorat ou doctorat d'état ou tout diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

**Le concours comporte les épreuves suivantes :**

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats (Coefficient 1),
- Un exposé-Discussion avec le jury (Coefficient 1).

**Les candidats acceptés pour réussir l'épreuve orale doivent déposer le dossier de candidature auprès de l'établissement concerné, composé des pièces suivantes, à la date et à l'heure de l'entretien oral :**

- 1- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Chef de l'établissement portant le nom, l'adresse et le n° de téléphone du candidat;
- 2- Une autorisation pour participer au concours (pour les candidats fonctionnaires);
- 3- Deux copies légalisées de la carte d'identité nationale;
- 4- Deux extraits d'acte de naissance de date récentes;
- 5- Cinq exemplaires du Curriculum Vitae (CV) ;
- 6- Cinq exemplaires des diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- 7- Cinq copies de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres accompagné par l'arrêté d'équivalence administrative délivré par le Ministre chargé de la Modernisation des Secteurs Publics pour les candidats qui ont obtenu un doctorat étranger ;
- 8- Cinq exemplaires de la Thèse de Doctorat;
- 9- Cinq exemplaires des travaux de recherche, personnels ou en collaboration (Articles, monographies, ouvrages, etc.);
- 10- Deux enveloppes timbrées portant le nom et l'adresse du candidat.

**NB :**

- Les candidats doivent postuler sur la plateforme : <https://econcours.univh2c.ma/> avant le **26 Novembre 2021**.
- La date d'approbation des documents administratifs doit être antérieure à la date limite de nomination et ne pas dépasser 3 mois ;
- Tout dossier incomplet sera rejeté. Seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessus seront acceptées.

Boulevard Cdt Driss El Harti B.P 7955, Hay El Baraka Moulay Rachid Casablanca  
 Tél. : +212 5 22 70 65 75 // +212 6 61 44 24 27 Fax. : +212 5 22 70 46 75  
 e-mail : [fsbm.contact@univh2c.ma](mailto:fsbm.contact@univh2c.ma) site : [www.fsb.univh2c.ma](http://www.fsb.univh2c.ma)

N°9671/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire, et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Marrakech

**APPEL D'OFFRES « au rabais ou à majoration »  
 N° 03/MR/FDR/2021 (Séance publique)**

Le**30/11/2021 à 12H**, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREFM-S, avenue Jnane Harti, guéfil Marrakech, à l'ouverture des plis d'appel d'offres ayant pour objet: **Le contrôle technique et suivi des travaux de construction du LYCEE QUALIFIANT MNABHA à la commune territoriale MNABHA** relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la Direction Provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

**Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit:**

Montant du cautionnement provisoire dhs		Montant de l'Estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
3500.00	Trois mille cinq cent dirhams	170 000.00	Cent soixante-dix mille dirhams


Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JourmadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer électroniquement via le portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N°9672/PA

Royaume Du Maroc  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**  
**N°01/MR/FDR/2021**  
 (Séance publique)

Le 30/11/2021 à 9H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Les Etudes architecturales et suivi des travaux de construction du LYCEE QUALIFIANT MNABHA à la commune territoriale MNABHA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	
En chiffre	En lettre
9 469 696.00	Neuf Millions Quatre Cent Soixante Neuf Mille Six Cent Quatre Vingt Seize Dirhams

Le dossier la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434(20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.

**La date prévue pour la visite des lieux (facultative) est le 29/11/2021 à 10 H du matin (lieu de rencontre: LA COMMUNE TERRITORIALE MNABHA.)**

N°9673/PA

Royaume du Maroc  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire, et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N°01/ MR/ FDR/2021**  
 (Séance publique)

Le 30/11/2021 à 10H il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet de l'appel d'offre: **L'exécution des études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux de construction du LYCEE QUALIFIANT MNABHA à la commune territoriale MNABHA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat «[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
3500.00	Trois mille cinq cents dirhams	170 000.00	Cent soixante-dix mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état« [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ; délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine Suivant :

Activité :	QUALIFICATION :
CQ	CQ.1
EG	EG.1

N°9674/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**  
 Branche Eau  
**DIRECTION REGIONALE DU TENSIFI**

**APPEL D'OFFRES OUVERT N°67/DR2/2021**


**AVIS RECTIFICATIF ET DE REPORT N°1**

Il est porté à la connaissance des entreprises désirant participer à l'appel d'offres N°67/DR2/2021, relatif à l'assainissement liquide de la ville de SIDI BOUATHMANE - Lot N°3 : Station d'épuration des eaux usées, que :

-La date d'ouverture des plis est reportée du Mercredi 17/11/2021 à 10h au Jeudi 02/12/2021 à 10h.

- Des modifications ont été apportées à l'article 7.4 du CCAFP et l'article 21.2 du RCDP.La version modifiée de ces documents est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

N°9676/PC

Royaume Du Maroc  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX-N° 44/INV/2021**  
 (Séance publique)

Le 30/11/2021 à 11 H, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux d'aménagement et de réhabilitation des établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire qualifiant relevant de la direction provinciale de Marrakech en trois lots séparés:**

- LOT N°01: Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire LALA ASMA à L'arrondissement MENARA de la commune territoriale Marrakech.
- LOT N°02: Travaux d'aménagement et de réhabilitation de lycée qualifiant ALKHAWARIZMI à L'arrondissement MENARA de la commune territoriale Marrakech.
- LOT N°03: Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ZITOUNE à L'arrondissement GUELIZ de la commune territoriale Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	14 000.00	quatorze mille dirhams	873 000.00	Huit cent soixante-treize mille dirhams
02	10 000.00	Dix mille dirhams	643 068.00	Six cent quarante-trois mille soixante-huit dirhams
03	4 000.00	Quatre mille dirhams	249 300.00	Deux cent quarante-neuf mille trois cent dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état «[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- ✓ notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.18	5

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation.

N°9675/PA



Royaume Du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire, et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Marrakech

**APPELS D'OFFRES « Au rabais ou à majoration »**  
**SUR OFFRES DES PRIX N°02/MR/FDR/2021**  
 (Séance publique)

Le 30/11/2021 à 11 h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet de l'appel d'offre: **L'exécution des études techniques et suivi des travaux construction du LYCEE QUALIFIANT MNABHA à la commune territoriale MNABHA relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat «[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des études dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
4 000.00	Quatre mille dirhams	220 000.00	Vingt-deux mille dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- Domaine d'activité exigé :
  - \* D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
  - \* D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
  - \* D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N°9677/PA

Royaume Du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX-N° 43/INV/2021**  
 (Séance publique)

Le 30/11/2021 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet: **Travaux de construction de deux établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés:**

- LOT N°01: Construction du lycée qualifiant ALWIDANE à la commune territoriale Al Widane.
- LOT N°02: Construction de l'école primaire OMAR IBN ABDELAZIZ à La commune territoriale SAADA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Le cautionnement provisoire et l'estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	137 000.00	Cent trente sept mille dirhams	10 314 950.40	Dix millions trois cent quatorze mille neuf cent cinquante dirhams quarante centimes
02	124 000.00	Cent vingt quatre mille dirhams	8 141 100.00	Huit millions cent quarante et un mille cent dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- ✓ notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :

Secteur	Qualification	Classe
A	A2	3

Ou bien

Secteur	Qualification	Classe
5	5.5	3

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de consultation

N°9678/PA

Royaume Du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N°45/EXP/2021**  
 (Séance publique)

Le 30 novembre 2021 à 12H, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis réservés strictement aux PME, ayant pour objet: **Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux (02) lots séparés:**

- Lot N°01: Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires de l'enseignement primaire et secondaire collégial
- Lot N°02: Achat de matières et fournitures d'enseignement pour les établissements scolaires de l'enseignement secondaire qualifiant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Lot N°	Cautionnement provisoire en dhs TTC		Estimations de la prestation en dhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	3000.00	Trois mille dirhams	180 211.22	Cent quatre-vingt mille deux cent onze dirhams vingt-deux centimes
02	1000.00	mille dirhams	64 669.15	Soixante-quatre mille six cent soixante-neuf dirhams quinze centimes

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres (article 12 du RC) doivent être déposés dans le bureau des appels d'offres à la Direction provinciale de Marrakech au plus tard le 29/11/2021 avant 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation

NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°3011.13 du 24 hji1434 (30 Octobre 2013) pris pour l'application de l'article 156 décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 4du règlement de consultation.

N°9679/PA

Royaume Du Maroc  
 وزارة التربية والتعليم  
 الأكاديمية الإقليمية للتربية والتعليم  
 مديرية التعليم الثانوي - آساف

**DIRECTION PROVINCIALE D'ASSA-ZAG**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SEANCE PUBLIQUE**

Le 03 décembre 2021 Il sera procédé au siège de la direction provinciale d'ASSA-ZAG relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AO	OBJETS	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE EN DHS	Qualification et Classification demandée :
20/2021/INV.DP.ASSAZAG	ÉTUDES TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE PROVINCIALE D'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG, AREF GUELMIM OUED NOUN.	27.884.00	*****	Attestations de références (Consulter le détail)
21/2021/INV.DP.ASSAZAG	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DES PÉRIPIÈRES DES SPORTS AU LYCÉE QUALIFIANT OUBA BINOU NANI, A ASSA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG, AREF OUN.	970.054.00	6 000.00	09/10
22/2021/INV.DP.ASSAZAG	ACHAT DE MEMBRER ET MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT ET MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LE CENTRE BEN KHALDOUN DE LA DEUXIÈME CHANCE DE NOUVELLE GÉNÉRATION A ASSA	24.800.00	10 000.00	10/00
		200.200.00	10 000.00	
		15.000.00	1500.00	
23/2021/INV.DP.ASSAZAG	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES KIOSCS SANITAIRES EN 4 UNITÉS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG, AREF GUELMIM OUED NOUN.	582 000.00	20 000.00	Secteur A Qualifications demandées (A2) Minimum Classe 3
24/2021/INV.DP.ASSAZAG	TRAVAUX DE CONSTRUCTION PURES BIBLIOTHÈQUE AU SEIN DE L'ÉCLL COLÉGIAL ANNAGER A ZAG, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG, AREF GUELMIM OUED NOUN.	970 000.00	10 000.00	11/10
25/2021/INV.DP.ASSAZAG	TRAVAUX DE CONSTRUCTION PURES BIBLIOTHÈQUE AU SEIN DE L'ÉCLL QUALIFIANT OUBA BINOU NANI A ASSA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG, AREF GUELMIM OUED NOUN.	970 000.00	10 000.00	Attestations de références (Consulter RC pour le détail)
26/2021/INV.DP.ASSAZAG	TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RÉHABILITATION ET D'INSTALLATION DES LOCAUX POUR LES PERSONNES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES AUX ÉTABLISSEMENT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG.	90 000.00	5 000.00	12/10
27/2021/INV.DP.ASSAZAG	TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAU POTABLE ET D'AMÉNAGEMENT DES BESOINS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE ASSA-ZAG, AREF GUELMIM OUED NOUN.	800 000.00	15 000.00	13/10

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés et des bâtiments au siège de la Direction Provinciale Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports D'ASSA ZAG ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Déposés, contre récépissé, leurs plis auprès du bureau des marchés de la direction provinciale d'ASSA ZAG,
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité,
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°9680/PA

ROCCABELLA  
Société à responsabilité limitée à Associé Unique  
Au capital de 100.000,00 Dirhams  
Siège social: 57 BD JININE, LOT RATC, HAY AL QODS 20610 - CASABLANCA  
RC : 363485

AVIS DE MODIFICATION  
Suivant Assemblée générale extraordinaire du 23/09/2021 à CASABLANCA, il a été décidé ce qui suit :

1 - Ratification de la cession de 1000 parts sociales de MME KHALIDA AAMARA à MR AYYOUB EL AISSAOUI au prix forfaitaire de 5000 dirhams.  
2 - Démission de MR MAROUANE EL MAKAOUI de la gérance de la société à compter du 23/09/2021.  
3 - Nomination de MR AYYOUB EL AISSAOUI en tant que gérant unique de la société à compter du 23/09/2021 pour une durée indéterminée.  
Dépôt légal : au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 02/11/2021 sous le numéro 798508  
N° 9682/PA

SOCIETE « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL  
1/ Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL en date du 30/06/2009, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation de capital social de 100.000,00 DHS à 10.000.000,00 DHS.  
Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca le 17/08/2009 sous le numéro 338480.  
Pour extrait et mention  
N° 9683/PA

SOCIETE « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL  
Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL en date du 24/09/2009, il a été décidé ce qui suit :

- Extension des pouvoirs des gérants à l'effet de vendre et d'hypothéquer tout meuble et immeuble appartenant à la société.  
Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca le 08/10/2009 sous le numéro 341252.  
Pour extrait et mention  
N° 9684/PA

SOCIETE « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL  
1/ Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL en date du 14/09/2009, il a été décidé ce qui suit :

- Transfert de siège social à la nouvelle adresse : Casablanca, 185 Boulevard Zerkouni 14ème étage Appartement N° 2.  
- Extension de l'objet social aux activités de construction, l'équipement, l'exploitation et la gestion sous toutes ses formes d'établissement hôteliers et de tout autre ensemble à vocation touristique.  
- La modification corrélative

aux décisions précédentes des articles 2 et 4 des statuts.  
Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca le 15/10/2009 sous le numéro 341641.  
Pour extrait et mention  
N° 9685/PA

SOCIETE « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL  
1/ Aux termes d'un acte de donation de parts sociales établi sous seings privés en date du 21/04/2006, Mr Abdelhamid BERRADA a fait donation de 500 parts sociales lui appartenant dans la société « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL AU.  
2/ Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société « HARMONIE IMMOBILIERE » SARL en date du 21/04/2006, il a été décidé ce qui suit :

- Agrément de la donation de parts sociales,  
- Approbation des nouveaux statuts sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée et la nomination de Mr Mohamed Wadie BERRADA en qualité de nouveau cogérant.  
Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Commerce de Casablanca le 27/06/2009 sous le numéro 11/05/2006.  
Pour extrait et mention  
N° 9686/PA

SOCIETE RUCHE D'EUROPE  
SARL AU CAPITAL DE 100.000,00 DIRHAMS  
LIQUIDATION TOTALE DE LA SOCIETE  
RADIATION DE LA SOCIETE DU REGISTRE DE COMMERCE  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/09/2021. Les associés de la Société RUCHE D'EUROPE, SARL au capital de 100.000,00 DH dont le siège social est à CASABLANCA, 173 AV MERS SULTAN ROND POINT D'EUROPE.

Se sont réunis en A.G.E au siège social de dite société ont décidé ce qui Suit :

- Liquidation totale de la société conformément à la loi et à l'article 36 des statuts  
- Approbation des comptes de la liquidation totale de la société  
- Radiation de la société du registre de commerce.  
Le dépôt légal est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 26/10/2021 sous le numéro : 797703.  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
LA GERANCE  
N° 9687/PA

SOCIETE ATLAS COURANT  
SARL AU CAPITAL DE 100.000,00 DHS  
SIEGE SOCIAL: N°32, RUE 1, LOT JAMAL, HAY MOHAMMED, CASABLANCA.  
CONSTITUTION DE DECES D'UN ASSOCIE.  
CESSION DE PARTS SOCIALES.  
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/07/2020. Les associés de la Société « ATLAS COU-

RANT». Se sont réunis en A.G.E au siège social de ladite société pour décider ce qui suit :

- CONSTATATION DE DECES D'UN ASSOCIE (SELLAMA MOHAMMED).  
- ATTRIBUTION DES PARTS DE L'ASSOCIE DECEDE A SES HERITIERS.  
- CESSION DES PARTS SOCIALES.

- CONSTATATION DE LA NOUVELLE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL.  
- NOMINATION DU NOUVEAU GERANT (SELLAMA OMAR).  
- MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS.  
Le dépôt légal est effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 06/09/2021 sous le Numéro : 791730.  
N° 9688/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION beni mellal khenifra PROVINCE DE fquih ben salah  
CERCLE DE FKIH BEN SALAH  
CAIDAT - BENI AMIR CHARQUIA  
COMMUNE KHALFIA  
Avis d'appel d'offres ouvert (Séance publique)  
Le jeudi 09 décembre 2021 à 11h de matin, il sera procédé dans la salle des réunions de Ouled Abdellah de la commune rurale de KHALFIA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour l'affermage du souk communale sis à Ouled Abdellah / commune khalfia au titre de l'exercice 2022.

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés du bureau du président du conseil communal de KHALFIA ou télécharger au portail des marchés publics.  
- La Caution provisoire est fixée à la somme de : Deux mille dirhams (2.000,00dhs).  
- Le prix initial d'ouverture pour l'affermage du souk communale ouled abdellah - khalfia est fixé à 10.000,00 dhs (trente mille dhs).  
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 30 du décret n° 2-12-349 du 08jomada un1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics  
Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au président de commune.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau du président de la commune Khalfia.  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
N° 9689/PA

Royaume du Maroc  
Université Hassan II de Casablanca  
Faculté de Médecine Dentaire  
Avis de l'appel d'offres ouvert N°04-FMD-2021

(Séance publique)  
Le 01 Décembre 2021 à partir de 12h00 min, il sera procédé, à la salle de réunion de la Présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, sis19, rue Tarik Ibnou Ziad, Quartier des Hôpitaux Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux d'aménagement des espaces verts et chemins piétons à la Faculté de Médecine Dentaire «En Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse sus indiquée, il peut aussi être téléchargé sur le portail des

marchés de l'Etat  
www.marchespublics.gov.ma

Le montant de la cautionnement provisoire est fixé à :10 000,00 Dhs  
L'estimation relative à l'A/O N° 04-FMD-2021 :506 511.60Dhs. TTC

Le détail de l'estimation figure dans l'annexe joint au dossier de l'appel d'offres  
Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont ceux listés à l'article 6 du règlement de la consultation relatif au présent appel d'offres.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux

conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau de service des affaires financières de la Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca à l'adresse sus indiquée.  
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N.B : - il y aura une visite des lieux le : 19/11/2021 à 10h00matin.  
N° 9690/PA

avis d'appels d'offres ouvert et une consultation architecturale

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de SIDI IFNI relevant de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue lalla Abella (Route du Port) sidi ifni, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvertes suivants :

Avis d'appels d'offres ouvert AU RABAIS OU (MAJORATION)

N° AOO	OBJET	CAUTION PROVISOIRE EN DHS	ESTIMATION EN DHS TTC	DATE/HEURES OUVRETURE	QUALIFICATIONS DEMANDERS
47/2021/INV-IFNI	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES SPORTIFS DU LYCEE QUALIFIANT MOULAY ABDELLAH, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI-AREF DE GUELMIM OUED NOUN	15000,00 DH (QUINZE MILLE CINQ CENT DIRHAMS).	858 540,00DH (HUIT CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CINQ CENT QUARANTE DIRHAMS).	01/12/2021 à 10H30	[01]02]3
48/2021/INV-IFNI	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AIT RAABMANE COMMUNE TIOGHZA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI-ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	11 000,00 DH (ONZE MILLE DIRHAMS).	546 462,00 DH (CINQ CENT QUARANTE-SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX DIRHAMS)	01/12/2021 à 11H30	(A5)5
49/2021/INV-IFNI	TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE 63 SALLES EN PREFABRIQUES A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE SUIVANTE: S/S ALIZOIHAR CENTRE KRAMA, AUPRES DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN	12 000,00 DH (DOUZE MILLE DIRHAMS).	601 287,72 DH (SIX CENT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT DHS ET 72 CTS)	01/12/2021 à 12H30	(A2)5
50/2021/INV-IFNI	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (4) SALLES A L'ECOLE ENNAHDA- COMMUNE SIDI IFNI, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI-ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION DE GUELMIM-OUED NOUN	15 000,00 DH (QUINZE MILLE DIRHAMS).	837 494,04 DH TTC (HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DIRHAMS ET QUATRE CENTIMES TTC).	02/12/2021 à 11H00	(A2)5

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma  
- Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation.

ET LA CONSULTATION ARCHITECTURALE SUIVANTE :

N° CA	OBJET	ESTIMATIONS TRAVAUX EN DHS HT	DATE/HEURES OUVRETURE
08/2021/CA-IFNI	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INTERNAT TYPE H1 AU LYCEE QUALIFIANT MIRLEFT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI IFNI AREF GUELMIM OUED NOUN.	4 000 000,00 DIRHAMS HT. (QUATRE MILLION DIRHAMS HT)	02/12/2021 à 10H00

-Les dossiers de consultation architecturale peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma

-Les concurrents peuvent Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale de sidi ifni l'AREF Région Guelmim/Oued Noun  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
-Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis  
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions de l'article 120 Décret n° 2-12-349 du 8 Jomada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles Du règlement de consultation

N°9681/PA

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONALE DE  
L'ELECTRICITE ET DE  
L'EAU POTABLE (ONEE)  
BRANCHE EAU  
Direction Approvisionnement  
et Marchés  
Avis d'Appel d'offres Ouvert  
N°46/DAM/S/2021  
à lot unique  
Séance Publique

La Direction Approvisionnement  
et Marchés de l'ONEE-Branche Eau, sise à Rabat lance le présent appel d'offres qui concerne : Location en longue durée de véhicules

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à : 31.116.960,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 311.200,00 MAD

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau des marchés (DAM), Immeuble G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani- Rabat - Maroc, Tel : (+212) 0537 66 73 05 /06, Fax : (+212) 0537 66 75 13

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposé contre récépissé au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau des marchés (DAM) à l'adresse : Immeuble G avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mardi 21 Décembre 2021 à 09:00 (heure locale) au Salle d'ouverture de l'Immeuble G à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - Rabat.

L'ouverture des enveloppes sera faite en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, prière de contacter l'entité d'achat Division Achats Industriels Spécifiques et de Support de la Direction

Approvisionnement et Marchés à l'adresse : Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani - CP 10220 - Rabat - Fax : (+212) 05 37 66 72 20.

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats).

N° 9692/PC

OFFICE NATIONAL DE  
L'ELECTRICITE ET DE  
L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE  
DU TENSIFT  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT  
N° 79/DR2/2021  
Séance publique

La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne les Travaux d'entretien et d'exploitation des réseaux d'eau potable aux centres LAMKHALIF, SIDI ABDELJIL, ZAOUTT BEN HMIDA, SIDI ALI EL KORATI, SIDI AISSA REGRAGUI, AKERMOUD, SIDI ISHAQ, OUNAGHA, HAD DRAA, TAFETACHT, LAGADRA, AGUERG et DOUARS (PROVINCE D'ESSAOUIRA)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 600 000,00DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 6 000,00DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz- Marrakech. Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- Soit envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 09 Décembre 2021 à 09:30 heures L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse :

Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposé contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 09 Décembre 2021 à 09:30 heures L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la Division Achats de la Direction Régionale de l'ONEE - Branche Eau - Adresse : cité ci-dessus - Email : [rjdooua@onee.ma](mailto:rjdooua@onee.ma) Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des

achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 9693/PC

ROYAUME DU MAROC  
OFFICE NATIONAL DE  
L'ELECTRICITE ET DE  
L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
DIRECTION REGIONALE  
DRÄA TAFILALET  
EXTENSION DU RESEAU  
DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE AU  
QUARTIER PERI URBAIN  
ISFOUTALIL DU CENTRE  
D'OUARZAZATE -PROVINCE  
D'OUARZAZATE  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT NATIONAL  
N° 82  
DRD/CE/AMD/1/2021 à  
Lot unique  
Séance publique

La Direction Régionale Dräa Tafilalet de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès, lance le présent appel d'offres qui concerne : EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AU QUARTIER PERI URBAIN ISFOUTALIL DU CENTRE D'OUARZAZATE -PROVINCE D'OUARZAZATE

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés par la Banque de Développement KfW.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 2 340 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 23 400,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Une visite des lieux facultative est prévue le jeudi 25/11/2021 à 10H30 au siège de l'Agence Mixte Ouarzazate.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Dräa Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE- Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès - Fax : 05 35 52 41 95- Email : [qramchoun@onee.ma](mailto:qramchoun@onee.ma).

<https://www.marchespublics.gov.ma/>.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau des marches de la Direction Régionale Dräa-Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau : Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès Tél : 05355205 08

- Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de Dräa Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale de Dräa Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 08 Décembre 2021 à 10H00 à la Direction Régionale de Dräa Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents, contacter la division achats de la Direction Régionale de Dräa Tafilalet (DRD/C) de l'ONEE- Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès - Fax : 05 35 52 41 95- Email :

[qramchoun@onee.ma](mailto:qramchoun@onee.ma).

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

N° 9710/PC

OFFICE NATIONAL DE  
L'ELECTRICITE ET DE  
L'EAU POTABLE (ONEE)  
Branche Eau  
Direction Régionale de  
Draa-Tafilalet  
Gestion des stations de  
pompage des eaux usées et  
de la station d'épuration  
au centre  
D'Errachidia (province  
d'Errachidia)  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT - N°  
86/DRD/CA/  
ASD/1/2021  
Séance publique

La Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à Meknès lance l'appel d'offre suivant qui concerne la Gestion des stations de pompage des eaux usées et de la station d'épuration au centre D'Errachidia (province d'Errachidia)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation. L'estimation du coût des prestations s'élève à 314.916,00 DH TTC

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3.200,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureau d'ordre de la Direction Régionale Dräa Tafilalet : 20, Rue Antsirabe - Meknès

- Tél. : (05)35520508 Fax : (05)35524195

- Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.


L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 08/12/2021 à 10:00 à la Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau, sise à 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps. Les demandes d'éclaircissement peuvent être formulées sur le portail des marchés publics, par E-mail.

Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter le service achat projets Eau potable de la Direction Régionale DRÄA TAFILALET de l'ONEE-Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabe BP 54 V.N Meknès - Tél : (05)35520508 - Fax : 0535524195

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)

N° 9711/PC



ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS.  
DIRECTION REGIONALE D'AGRICULTURE DRÄA-TAFILALET  
ERRACHIDIA

## AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX.

Il sera procédé au siège de la Direction Régionale d'Agriculture DRÄA-TAFILALET à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ci-après :

N°	OBJET	CAUTION PROVISOIRE	ESTIMATION DU MAITRE D'OUVRAGE	CERTIFICAT D'AGREMENT	DATE OUVERTURE DES PLS
37/2021/DRA-DT à 10 heures	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES UNITES DE COOPERATIVES AGRICOLES DANS LA ZONE D'ACTION DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DRÄA-TAFILALET.	5 000,00 Cinq mille dirhams	264 000,00 DHS Deux cent Soixante Quatre mille Dirhams	D14, D15, D16	30/11/2021

- Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès du service financier de la Direction Régionale d'Agriculture Draa-Tafilalet c/s à Avenue Marche Verte, B.P. 46, à Er-Rachidia, et peut également être télécharger à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du Décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

1. Soit déposé contre récépissé dans le bureau d'ordre de la Direction Régionale d'Agriculture Draa Tafilalet à Er-Rachidia,
2. Soit les remettre au Président de la commission d'appels d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis,
3. Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
4. Les concurrents peuvent aussi transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'article 148 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 06 du règlement de consultation de l'appel d'offres sus visées.

Pour les concurrents étrangers ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°9691/PA



OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DRAA TAFILALET AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°83/DRD/CE/D/2021 (Séance publique)

La Direction Régionale de Drâa -Tafilalet de l'ONEE- Branche Eau, lance l'appel d'offres suivant : A.O N° 83/DRD/CE/D/2021 relative à l' AEP des populations rurales de Khénifra à partir du barrage Hassan II, douars de la commune territoriale d'AIT BEN YACOB – Lot réseau interne + branchements individuels.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 7 224036,00 DH TTC Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : 72 300,00 DH ou son équivalent en devise librement convertible.

Une visite des lieux facultative est prévue le Jeudi 25/11/2021 à 10h30 au siège de la COMMUNE TERRITORIALE d'AIT BEN YACOB.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : - Bureau d'ordre de la Direction Régionale DRAA - TAFILALET de l'ONEE- Branche Eau. Adresse : Adresse : 20, Rue Antsirabé – ville nouvelle - Meknès - Tél : (05)35-52-05-08

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET - 20, Rue Antsirabé – Meknès avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis,
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale DRAA TAFILALET - 20, Rue Antsirabé – Meknès avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis,

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le Mercredi 08/12/2021 à 10 heures à la Direction Régionale de DRAA TAFILALET de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse citée ci-dessous : Direction Régionale de l'ONEE - Branche Eau , 20 Rue, Antsirabé Ville Nouvelle MEKNES.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps. Pour toute demande d'éclaircissement, renseignement ou réclamation concernant le présent appel d'offres ou les documents y afférents prière de contacter la Division Achats de la Direction Régionale DRAA TAFILALET de l'ONEE- Branche Eau - Adresse : 20, Rue Antsirabé – Meknès - Tel. : (05)35-52-05-08 - Fax : (05)35-52-41-95 Email : yramchoun@onee.ma ou selamiehlhassani@onee.ma

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse :

<http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).

N° 9712/PC

ROYAUME DU MAROC OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau

DIRECTION REGIONALE DU NORD

Renforcement et sécurisation de l'AEP de Boussakour à partir de l'adduction allant d'Al Hoceima vers Targuist – Lot 1 : adduction

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 128DRD/C/AMN/5/2021

Séance publique La Direction régionale du nord de l'ONEE- Branche Eau, sise à N°6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : Le Renforcement et sécurisation de l'AEP de Boussakour à partir de l'adduction allant d'Al Hoceima vers Targuist – Lot 1 : adduction

La réalisation des travaux objet du présent appel d'offres seront financés par l'Agence Française de Développement (AFD). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

L'estimation du coût des prestations s'élève à 7 788 000,00 DH TTC. Cette estimation reste indicative et ne constitue pas un montant maximum. Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 77 880 DHDH ou son équivalent en devise librement convertible. Une visite des lieux obligatoire est prévue le 25/11/2021. Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante : Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau. Adresse : 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. - Téléphone : 05 - 39 - 32 - 85 - 15/20/25 - Fax : 05 - 39 - 94-02-08/05-39-94-39-71 Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux candidats. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

partir du site internet des achats de l'ONEE – Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise – rubrique Achats).

N° 9713/PC

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Khémisset Cercle d'Oulmès Caidat de Tiddas Commune de Tiddas N° : 382 ctt/sr/J

Avis d'appel d'offres ouvert N° 01

Séance publique Le 03-12-2021 à 10h00 mn, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le président de la Commune de Tiddas à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour affermage du Souk Hebdomadaire de Tiddas du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du service de recettes de la commune Rurale de Tiddas ou être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le prix estimatif est de 61.666,67 DHS (soixante un mille six cent soixante six dirhams 67 cts) pour l'année 2021.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 6.000,00 DHS (six mille dhs). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25 et 27 du décret n°349-12-2 du 08 jourmada oula 1436 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de recettes de la commune rurale de Tiddas.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau présidé;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit soumissionner électroniquement au portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

I) Dossier administratif :

- a - La déclaration sur l'honneur
- b- La caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire ;
- Pour l'attributaire du Marché c- Les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- d- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis mois d'un an ;
- e- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;
- f- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

Police d'assurance sur la responsabilité civile NB : Les attestations visées aux paragraphes c, d et f ne sont pas exigées aux concurrents non installés au Maroc.

II) Dossier technique :

- a- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

Comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :

- 1- Copie de CIN
- 2- Engagement de la propriété de l'abattoir.
- 3- Engagement de souscription d'une police d'assurance civile

Toutes les attestations des concurrents doivent être légalisées.

IV) Offre financière :

- 1- L'acte d'engagement
- 2- Bordereau des prix détail estimatif

Toutes les attestations des concurrents doivent être légalisées.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 25 et 27 du décret n°349-12-2 du 08 jourmada oula 1436 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service de recettes de la commune rurale de Tiddas.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président de la commune de Tiddas;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner électroniquement au portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

I) Dossier administratif :

- a - La déclaration sur l'honneur
- b- La caution provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire ;
- Pour l'attributaire du Marché c- Les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- d- L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis mois d'un an ;
- e- L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;
- f- Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

Police d'assurance sur la responsabilité civile NB : Les attestations visées aux paragraphes c, d et f ne sont pas exigées aux concurrents non installés au Maroc.

II) Dossier technique :

- a- Une note indiquant les moyens humains, matériels et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

Comprenant les pièces complémentaires exigées par le dossier d'appel d'offres :

- 1- Copie de CIN
- 2- Engagement de la propriété de l'abattoir.
- 3- Engagement de souscription d'une police d'assurance civile

Toutes les attestations des concurrents doivent être légalisées.

IV) Offre financière :

- 1- L'acte d'engagement
- 2- Bordereau des prix détail estimatif

Toutes les attestations des concurrents doivent être légalisées.

N° 9714/PA

Royaume du Maroc Ministère de l'Intérieur Province de Khémisset Cercle d'Oulmès Caidat de Tiddas Commune de Tiddas N° : 384 ctt/srr/I

Avis d'appel d'offres ouvert N° 02

Séance publique Le 03-12-2021 à 11h00 mn, il sera procédé dans le bureau de monsieur le président de la Commune de Tiddas à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : affermage de l'abattoir communal du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de recettes de la commune de Tiddas ou être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 2.500,00 DHS (Deux mille cinq cent DHS). Le prix estimatif est de 17.000,00 DHS (dix sept mille dirhams et zéro cts).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions

des articles 25 et 27 du décret n°349-12-2 du 08 jourmada oula 1436 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et leur gestion.

## Sur vos petits écrans



- 07:00 : Lecture du Saint Coran
- 07:10 : Tinoubka
- 07:40 : Ichaa Mamlaka
- 08:35 : Amouddou
- 09:30 : Oulad Moukhtar Ep22
- 10:30 : Stoun Lklam Ep 4
- 10:40 : Stoun Lklam Ep 5
- 10:50 : Oussrati Ep 21
- 11:45 : Ahlam City Ep 4
- 12:25 : Dar Lahna Ep16
- 13:00 : JT Addahira
- 13:20 : Wala Aalik Al Massir Ep 30
- 14:00 : JT en Amazigh
- 14:20 : JT en Espagnol
- 14:40 : Merdi Mimtoui Ep 23
- 14:50 : Merdi Mimtoui Ep 24
- 15:00 : Parlement Chambre des représentants
- 18:00 : Chib W Chbab Ep 21

- 18:30 : JT en Français
- 18:50 : Stoun Lklam Ep 7
- 19:00 : Stoun Lklam Ep 8
- 19:10 : Fashion Maghribi- Capsules
- 19:20 : Ahlam City Ep 5
- 19:55 : Dar Lhna Ep 17
- 20:30 : JT Principal
- 21:30 : Sir Laqdim Ep 17
- 22:05 : Sir Laqdim Ep 18
- 22:40 : Rihla Al Khal Al Maghrebi Almohades
- 23:40 : Dernier bulletin d'information
- 00:00 : Taghrida Younes Migri
- 02:20 : Wala Aalik Al Massir Ep 30
- 03:00 : Chib w Chbab Ep 21
- 03:30 : Oulad Moukhtar Ep22
- 04:30 : Tinoubka
- 05:00 : Ichaa Mamlaka
- 06:00 : Amouddou

- 05:00:00 : Coran avec mawahib tajwid
- 06:00:00 : M CHTHIWIAT BLADI
- 06:25:00 : SABAHYAT 2M
- 07:25:00 : KIF AL HAL
- 07:45:00 : AL BARLAMANE WA ANNASS
- 08:20:00 : SAHATINA JMI3
- 08:45:00 : FEUILLETON : LGHRIBA
- 09:35:00 : SIR AL MORJANE
- 10:10:00 : CHHIWA MA3A CHOUMI-CHA: SOURIS D'AGNEAU CARAME- LISES AU RIZ ET RAISIN SEC
- 10:15:00 : BAYNA NARAYNE
- 10:55:00 : KIF AL HAL
- 11:10:00 : SABAHYAT 2M
- 11:55:00 : KOULNA MGHARBA
- 12:25:00 : MNSAWLOU TBIB
- 12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR

- 13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RYADI
- 13:25:00 : LAHN AL HAYAT
- 14:15:00 : NEWS : ECO NEWS
- 14:25:00 : JOURNAL AMAZIGH
- 14:35:00 : NSAWLOU TBIB
- 14:35:00 : FORSA TANIYA
- 15:25:00 : SIR AL MORJANE
- 16:25:00 : BAYNA NARAYNE
- 17:10:00 : JUST FOR LAUGHS
- 17:30:00 : BGHIT NAARAF
- 17:40:00 : DESSIN ANIME : OGGY ET LES CAFARDS
- 18:05:00 : MASA CHOUMICHA
- 18:15:00 : MAGAZINE : POP UP
- 18:25:00 : ATTOUYOUR AL MAJROUHA
- 19:15:00 : CAPSULES CHKOUN YISTAT- MAR FMACHROUJI

- 19:20:00 : FEUILLETON : AL WA3D
- 20:05:00 : NSAWLOU TBIB
- 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
- 20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
- 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS
- 21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
- 21:50:00 : AL SABBAR : ATTARIQ I LA EL GUERGARAT
- 22:45:00 : MAGAZINE : NASS AL KHIR
- 23:40:00 : MAGAZINE : NSAWLOU TBIB
- 23:45:00 : LAHN AL HAYAT
- 00:30:00 : FEUILLETON : AL WA3D
- 01:15:00 : SPECIAL FETE DU TRONE
- 02:20:00 : MAGAZINE : POP UP
- 02:45:00 : FEUILLETON : AL IRTI
- 03:40:00 : ATTOUYOUR AL MAJROUHA
- 04:25:00 : MAGAZINE : TOUBKAL

# Sport

## Au Caire, le clasico Al-Ahly-Zamalek en public, une première depuis des années

Pour la première fois depuis des années, les gradins du stade international du Caire se sont remplis vendredi à l'occasion du clasico égyptien: Al-Ahly et le Zamalek ont eu droit à 1.000 supporters chacun, après un long hiatus né de violences meurtrières et prolongé par la Covid-19.

Sous des nuées de drapeaux blancs -pour le Zamalek- et rouges -pour Al-Ahly-, le public s'est pressé dans les travées dès l'après-midi, cinq heures avant le début de ce match très suivi dans le pays et au-delà, ont constaté des journalistes de l'AFP. "Il y a toute une jeune génération qui n'a jamais vu Al-Ahly et le Zamalek s'affronter devant leurs supporters. Ce soir, ils ont vu que le public d'Al-Ahly était au rendez-vous", se félicite Ahmed, un intermédiaire qui salue la victoire des joueurs en rouge (5-3).

Mais les autorités redoutent toujours ces rencontres des deux clubs historiques de la capitale du plus peuplé des pays arabes et un important déploiement sécuritaire était visible dans et autour du stade où seules de brèves échouffourées sans incidence ont été recensées.

Car si les deux clubs ont longtemps été privés de public, c'est qu'il y a eu des précédents sanglants.

En février 2012, au moins 74 personnes, pour la plupart des supporters d'Al-Ahly, étaient mortes dans des heurts au stade de Port-Saïd après une rencontre entre le club cairote et l'équipe locale d'Al-Masry.

Le "massacre de Port Saïd" comme l'appellent toujours les fans d'Al-Ahly avait valu une interdiction de stade à tous les supporters.

Un temps levée, elle avait été remise en place en 2015 dans la foulée d'affrontements entre forces de l'ordre et fans du Zamalek soldés par la mort de 20 supporters.

Les ultras d'Al-Ahly et du Zamalek ont an-



Un derby dans le derby. Cette fois, c'est Badr Bennoun qui s'est illustré.

noncé en 2018 leur dissolution, un pas de plus vers le retour du public du clasico le plus suivi de tous les championnats arabes.

Mais la Covid-19, qui a contaminé près de 335.000 égyptiens et en a tué près de 19.000 s'en est mêlée: depuis mars 2020, plus aucun match du championnat national n'a été tenu en public en Égypte.

Pour le grand retour du public du clasico, les

joueurs d'Al-Ahly ont tenu à remercier leurs supporters. "Un grand merci au public qui nous a soutenus et était là à nos côtés", a lancé lors de la conférence d'après-match le défenseur d'Al-Ahly Akram Tawfik.

Pour Amr El Solia, milieu de terrain, "le retour du public a donné un énorme élan pour un match à trois points face à un adversaire féroce comme le Zamalek".

## La Juve renoue sur le fil avec la victoire

La Juventus, encore balbutiante, a renoué avec la victoire en championnat contre la Fiorentina sur le score préféré de son pragmatique entraîneur Massimiliano Allegri (1-0), samedi lors de la 12e journée, grâce à un but dans le temps additionnel.

Cette victoire sur le fil ne chasse pas tous les doutes. Mais elle suffit au bonheur de la Juve et son entraîneur théoricien de la "victoire d'une courte tête", après un nul et deux défaites en championnat.

La Juve (8e) rejoint au classement son adversaire du jour, mais reste encore loin - 13 points - des co-leaders Naples et AC Milan qui devaient jouer dimanche, contre l'Hellas Vérone et l'Inter Milan. "Cette victoire est importante pour le moral, mais elle ne doit pas faire baisser notre niveau d'attention", a prévenu Allegri, qui avait mis ses joueurs au vert toute la semaine.

La Juve a su profiter de sa supériorité numérique dans le dernier quart d'heure, après l'exclusion du défenseur florentin Nikola Milenkovic (73e). La délivrance est venue avec réussite, sur un tir en angle fermé de Juan Cuadrado, dévié par Cristiano Biraghi (90+1e).

Après la réaction en Ligue des champions contre le Zénit Saint-Petersbourg (4-2), synonyme de qualification pour les 8e de finale, le sursaut était aussi attendu en championnat.

Mais cette Juve implacable en C1 (quatre victoires en quatre matches) continue de jouer avec le frein à main en Serie A, face à une Fiorentina qui lui a tenu la dragée haute lors de 70 premières minutes très équilibrées.

Giacomo Bonaventura (7e) puis Riccardo Saponara (33e) ont fait planer le danger sur une défense turinoise new look: pas de Giorgio Chiellini, blessé, ni de Leonardo Bonucci, remplaçant, mais une charnière Rugani-De Ligt. Adrien Rabiot, tancé vendredi par son entraîneur qui a estimé qu'il "devait faire beaucoup plus", était lui bien titulaire. L'ex-Parisien, dont Allegri attend davantage de buts, s'est illustré par une frappe contrée (55e) mais est sorti sous quelques sifflets (79e).

Samedi soulève la menace est venue de Paulo Dybala (au-dessus, 10e), Alvaro Morata (de peu à côté après un sombrero, 50e), et Federico Chiesa (tir sur la barre, 75e).

L'ex-ailier de la Fiorentina a surtout eu le mérite de pousser à la faute Milenkovic, exclu pour une intervention en retard (second jaune), un coup de pouce qui a changé la fin du match.

Dimanche, Naples devait accueillir Vérone, avec un maillot en hommage à Diego Maradona, pour marquer le premier anniversaire de la mort de la star (25 novembre 2020).

A suivre également le très attendu derby milanais, qui peut permettre aux Rossoneri de porter à dix points leur avance sur les Nerazzuri (3e). "Dans un derby, les classements sont remis à zéro", a toutefois assuré l'entraîneur intérimaire Simone Inzaghi avant son premier derby lombard.

Samedi soir, l'Atalanta Bergame a pris provisoirement la 4e place, à deux points de l'Inter, en s'imposant difficilement chez la lanterne rouge Cagliari (2-1), grâce notamment à un nouveau but décisif de Duvan Zapata, son homme en forme.

## United déçoit encore contre City, Chelsea trébuche

La pression a encore augmenté sur les épaules de l'entraîneur de Manchester United Ole Gunnar Solskjær, après que son équipe a été surclassée dans le derby contre City (2-0), samedi pour la 11e journée de Premier League, tandis que Chelsea a été accroché par Burnley (1-1).

Après une victoire floue (3-0) à Tottenham et un nul in extremis contre l'Atalanta (2-2) en Ligue des champions, Ole Gunnar Solskjær semble à nouveau sur la sellette après une prestation désastreuse de son équipe dans le derby.

Une défense poreuse et fébrile, une attaque laborieuse et sans idée, il n'y a vraiment rien à sauver des Red Devils de samedi, qui se retrouvent largués au classement.

Avec 17 points, ils peuvent probablement définitivement faire une croix sur tout rêve de titre, neuf longueurs derrière Chelsea, six points derrière City, et cinq derrière Liverpool, qui doit jouer dimanche à West Ham.

Les comparer à ces trois équipes bien dans leurs crampes, avec des entraîneurs aux idées claires, semble même totalement incongru. "C'est très difficile d'en parler parce qu'on a mal commencé le match. On était passifs, (nos adversaires) ont bien joué, a commenté Solskjær après le match. Ils ne laissent aucune opportunité de reprendre le ballon. On n'a pas été à notre niveau

et on doit relever notre niveau d'exigence."

Archi-dominés tout le match, ils ont même trouvé le moyen d'offrir les deux buts à leur adversaire.

Ils sont venus de centres de Joao Cancelo: le premier dévié dans son but par Eric Bailly (1-0, 7e), le second que Luke Shaw et Harry Maguire ont laissé filer jusqu'à Bernardo Silva, qui s'est jeté avec hargne pour glisser le ballon entre David de Gea, pas irréprochable non plus, et son poteau (2-0, 45e+1).

Difficile d'accabler le portier espagnol, cependant, lui qui a maintenu son équipe au contact avec des parades réflexes face à Gabriel Jesus (29e) et à son partenaire Victor Lindelof, à deux doigts de marquer lui aussi contre son camp (33e).

Sur le plan offensif aussi, à l'exception d'une volée de Cristiano Ronaldo repoussée par Ederon (26e), cela a été le grand désert dans l'animation comme dans les intentions.

Un constat qui ne peut durer quand des joueurs comme Donny van de Beek ou Jadon Sancho, sur qui le club a investi beaucoup d'argent, cirent le banc.

Les blessures de Raphaël Varane, l'inconstance de Paul Pogba, la méforme persistante des internationaux Harry Maguire ou Luke Shaw, comme lessivés par leur Euro cet été, n'ont rien à voir avec Solskjær.

Mais la seule chose qui semble vraiment le sauver pour le moment - pour combien de temps ? - est l'absence de remplaçant crédible, après que Tottenham a embauché Antonio Conte il y a quelques jours.

Sans doute usé par l'accumulation des matches, Chelsea a laissé filer deux points en fin de match face au reléguable Burnley (1-1).

Toujours diminués en attaque, sans Romelu Lukaku et Timo Werner, les Blues avaient tout de même réussi à prendre l'avantage par Kai Havertz, de la tête (1-0, 33e).

Mais au fil de la seconde période, Burnley, qui n'a jamais baissé les bras, s'est rapproché du but et a fini par être récompensé de ses efforts par un beau but de Matej Vydra (1-1, 79e).

Il s'agissait du premier but encaissé par les Blues dans le jeu en championnat cette saison, qui devaient être les premiers supporters de West Ham contre Liverpool dimanche.

Dans les autres matches de l'après-midi, Norwich a remporté son premier succès de la saison à Brentford (2-1), mais reste dernier derrière Newcastle qui est allé chercher un point méritoire à Brighton en soirée.

Crystal Palace a, lui, battu Wolverhampton (2-0), un deuxième succès de suite pour les hommes de Patrick Vieira après la victoire à Manchester City la semaine dernière, sur le même score.



**Prisme tactique** *Un Raja conquérant face à un Wydad frileux*

# Un derby entre deux coachs aux intentions de jeu diamétralement opposées



Le 131<sup>ème</sup> derby de Casablanca a accouché d'une souris. Un nul (1-1) qui est loin de faire l'affaire des Verts. Dans cette opposition de styles émaillée de plusieurs erreurs d'arbitrage de Karim Sabry, le WAC, leader, n'a pas vraiment fait honneur à son standing, surpassé dans le jeu, le positionnement et les intentions par son dauphin le Raja. Autopsie d'une rencontre pauvre en occasions, dont le dernier quart d'heure endiablé peine à cacher les lacunes tactico-techniques entrevues lors des 75 premières minutes. Un duel de coachs aussi, où Lassaad Chabbi a pris le dessus sur Walid Regragui.

## Bloc défensif compact

En trois jours, le Raja s'est métamorphosé. Entre le nul enregistré contre le RCOZ et celui de samedi face au rival honni, c'est le jour et la nuit. Chabbi a su remobiliser des joueurs quasiment en perte de confiance, sans jus et sans organisation, pour remodeler un collectif solidaire et discipliné. Preuve en est ce bloc équipe d'une grande compacité et intensité. Le Raja a retrouvé tout ce qui faisait sa force la saison précédente. A savoir un pressing de tous les instants et surtout un bloc compact et haut qui lui permet de récupérer des ballons rapidement. Il n'y a rien de surprenant à ce que les Verts aient confisqué le ballon à

hauteur de 68%. D'autant qu'en face, les Rouges n'ont pas mis assez d'entraînement pour le récupérer.

## Infériorité numérique dans l'entrejeu

La faute aux consignes tactiques de Regragui qui a pris le parti d'aspirer son adversaire pour mieux le contrer. Or, le positionnement du onze wydadien dans le 4-3-3 mis en place par son coach à la récupération du ballon ne lui permettait pas de ressortir le ballon sous pression. Trop éloignés les uns des autres, Jabrane et ses coéquipiers ont manqué de temps pour s'organiser et élargir le jeu en passant par les côtés, car sans cesse harcelés par leurs vis-à-vis. A l'inverse, ces derniers, en supériorité numérique dans l'entrejeu (4-5-1), ont relancé sur du velours. Une volonté de relancer proprement le ballon rendue possible par les solutions offertes au porteur.

Les décrochages d'Ahaddad, combinés aux appels de Moutouali et Hafidi entre les lignes du milieu de terrain et défensives du WAC, ont permis au jeu offensif du Raja de progresser et surtout de mettre dans les meilleures dispositions ce trio. Ahaddad aurait pu concrétiser les temps forts du RCA en première période, sur un excellent service de Moutouali, mais le tir de l'ex-joueur du Zamalek a manqué de force pour finir dans les gants de Tagnaouti.

## Jeu direct pragmatique

Vous l'aurez compris, il n'y pas eu grand-chose à se mettre sous la dent en première mi-temps et pas plus en deuxième, hormis une boulette de Nahiri sur une passe en retrait pour Zniti qui a failli finir au fond des filets si ce n'était l'intervention du portier international marocain. Les occasions n'étaient donc pas légion certes, mais le WAC aurait pu faire un hold-up et repartir avec les trois points.

Quand on choisit un plan de jeu restrictif en jouant le contre ou de longs ballons alors qu'on a sous la main assez de ressources pour produire une animation offensive plus flamboyante, il est étonnant de s'offusquer des critiques. Mais Walid Regragui, tout en maniant l'ironie et le sarcasme, est passé maître en la matière. Pourtant, sa prudence et son manque d'audace tactique tranchent avec la qualité du groupe qu'il a sous la main.

Samedi, le WAC n'a pas dérogé au pragmatisme cher à son coach. En laissant le ballon à l'adversaire, le Wydad crée les conditions pour mieux attaquer les espaces dans le dos des défenseurs ou des milieux de terrain adverses. En témoigne l'ouverture du score de Salaheddine Benyachou (77'). Sur son premier ballon, l'ex-prodiges de l'OCS a mystifié la défense et le gardien des Verts d'un tir à ras de terre, très bien servi par Mbenza, qui se révèle être un rempseur hors pair.

A l'origine de cette réalisation, un

long ballon d'Amloud vers Mbenza. Le pressing du Raja obligeait les défenseurs du WAC à sauter le milieu du terrain. Bon leur a pris sur ce coup. Mais c'était sans compter sur Marouane Hadhoudi (80') qui a égalisé d'une tête rageuse, sur un corner parfaitement botté par Hafidi.

## Un arbitrage catastrophique

Lors des dix dernières minutes, le Raja a poussé pour gagner et réduire l'écart qui le sépare du leader (5 points). Mais trop brouillants, les hommes du technicien tunisien ont buté sur la défense d'airain du WAC. Le Raja aurait même pu voir le ciel lui tomber sur la tête, si Anas Zniti n'avait pas sorti le ballon de ses cages d'une horizontale extraordinaire sur une tête smashée du très remuant Benyachou.

Même si, au vrai, le Raja aurait eu un match encore moins ardu, si l'arbitre avait appliqué le règlement en expulsant Jabrane pour un second avertissement qui s'imposait et Dari qui a retenu Ahaddad alors qu'il s'apprêtait à se retrouver en un contre un face au gardien. Mais ça c'est une toute autre histoire. Les entraîneurs ont beau se creuser les méninges pour préparer leurs équipes et nous offrir d'intéressants duels tactiques, les arbitres marocains ne sont toujours pas au diapason, voire très loin de l'être.

Chady Chaabi

10<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1 Inwi  
Le Rapide Oued Zem défait à domicile par la Jeunesse Sportive Salmi

Le Rapide Oued Zem a été défait par la Jeunesse Sportive Salmi 2 buts à 0, samedi au complexe sportif du Phosphate de Khouribga, à l'occasion de la 10<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1 "Inwi".

L'équipe de Had Soualem a ouvert la marque à la 53<sup>ème</sup> minute par Haytham El Bahja. Elle a ensuite augmenté son avance suite à un penalty marqué par Zakaria Belmaachi à la 67<sup>ème</sup> minute.

Grâce à ce résultat, la JSS se maintient à la troisième place du classement avec 19 points, tandis que Oued Zem, 4 points, demeure à la dernière place.

L'Olympic de Safi et le Maghreb de Fès dos à dos

L'Olympic de Safi (OCS) et le Maghreb de Fès (MAS) se sont quittés sur un score nul (0-0), samedi au stade El Massira de Safi. Au terme de ce match, l'OCS grimpe à la 11<sup>ème</sup> place du classement avec 9 points, alors que le MAS, 13 points, occupe la huitième place.

Défaite de l'Olympique de Khouribga sur la pelouse du Chabab de Mohammédia

L'Olympique de Khouribga (OCK) s'est incliné sur la pelouse du Chabab de Mohammédia (SCCM) par 1 but à 0, samedi au stade El Bachir de Mohammédia, en match comptant pour la 10<sup>ème</sup> journée de la Botola Pro D1 Inwi.

Après avoir conclu la première moitié du match sur un score nul (0-0), le SCCM s'est finalement imposé par 1 but à 0. La victoire a été décrochée grâce à Kamal El Keraa, auteur de l'unique but du match à la 78<sup>ème</sup> minute.

Suite à cette rencontre, le Chabab de Mohammédia grimpe à la sixième place avec 14 points, tandis que Khouribga, 10 points, demeure à la dixième place du classement.



ROYAUME DU MAROC



Agence Nationale de la Conservation Foncière,  
du Cadastre et de la Cartographie

# TÉLÉCHARGEZ EN TOUTE QUIÉTUDE VOTRE CERTIFICAT DE PROPRIÉTÉ

Paiement et téléchargement  
via le portail

[www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)



Pour toute information, Veuillez contacter le : 05 30 14 14 14  
ou consulter le site : [www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)